

UNE FEMME DE POUVOIR AU XIII^e SIÈCLE : HÉLOÏSE DE JOINVILLE, VICOMTESSE DE VESOUL*

Laurence DELOBETTE**

La dalle funéraire d'Héloïse de Joinville († 1312) est un monument bien connu à Vesoul ; elle se trouve en effet exposée à l'entrée du musée Georges-Garret. L'épithaphe porte les phrases suivantes : "*Ci gist noble dame Heloys de Jainville dame de Faucoigney qui Deus accoille a fonday ceste maison sus son heritaige et trespassa en l'an de nostre Signour M CCC et XII le cinq de aoust. Proyez por larme de li*". L'inscription, redoublée par les deux blasons aux armes des Faucoigney à la droite de la défunte et des Joinville à sa gauche, souligne l'appartenance de la défunte au monde de la noblesse. Héloïse est en effet issue du lignage des Joinville, qui est nommé d'abord ; elle est la sœur de Jean, sénéchal de Champagne, historien et ami de saint Louis. Dame de Faucoigney, elle porte le nom de son époux, Aymon, vicomte de Vesoul et héritier d'une Maison prestigieuse. Lui-même, mort presque un demi-siècle avant sa femme, est omis dans l'inscription. Aux confins du royaume de France et de l'Empire, Héloïse de Joinville, vicomtesse de Vesoul, est une femme de pouvoir. Elle se trouve à la tête d'un vaste territoire étiré de la haute vallée de la Saône aux contreforts des Vosges. L'exercice de ce pouvoir est renseigné par un corpus d'une soixantaine de documents, répartis sur soixante et un ans, dont très peu émanent de fonds ecclésiastiques ; à ma connaissance, il s'y ajoute deux documents iconographiques : la pierre tombale d'Héloïse et l'un de ses sceaux, connu seulement par un dessin. Ce sont majoritairement des actes de la pratique, qui témoignent d'une activité plus intense déployée pendant le veuvage, ce qui est conforme aux possibilités d'action des dames de l'aristocratie. À la fin du XIII^e siècle, cet exemple ne constitue pas une exception dans le comté de Bourgogne, où les femmes seigneurs ne sont pas rares. Dans un contexte régional tendu par la compétition croissante entre la France et l'Empire, comment la vicomtesse de Vesoul exerce-t-elle ce rôle ? C'est donc la pratique du pouvoir détenu par une noble veuve que nous nous proposons d'étudier.

Le lignage d'origine : les Joinville et les Chalon

Le lignage paternel de la vicomtesse de Vesoul est champenois : les sires de Joinville comptent en effet parmi les grands barons du comté de Champagne ; ils détiennent notamment la charge de sénéchal du comte. À cette Maison, Héloïse doit à la fois son patronyme et son prénom, qui lui vient de sa grand-mère *Héluis* ou *Helvide*, fille de Gui I de Dampierre-sur-Aube et épouse de Geoffroy IV de Joinville († 1190 au siège d'Acre)¹.

* Cet article est dédié en signe d'amitié et de reconnaissance à Monsieur et Madame Gilles Darfin.

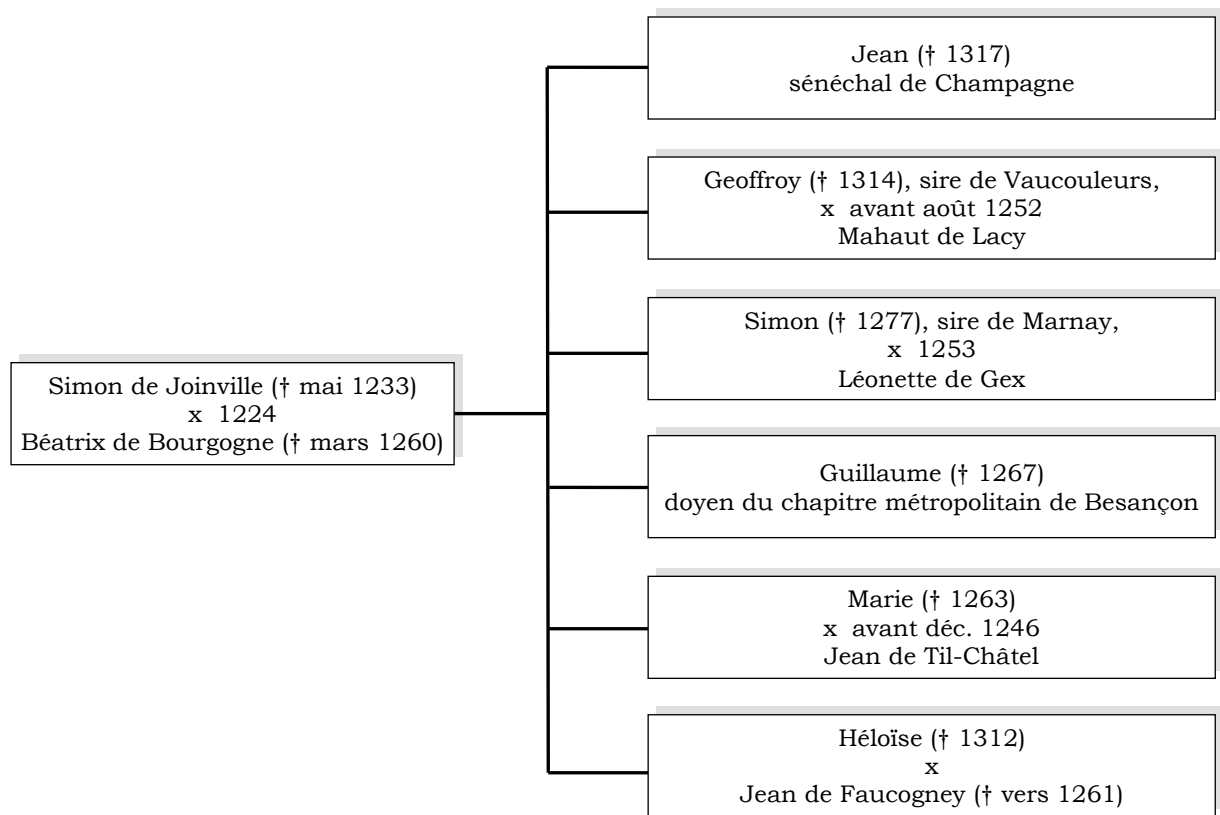
** Cartographie d'Armelle Kaufmant, laboratoire Thema, Université de Franche-Comté.

¹ Cf. LUSSE J., "d'Étienne à Jean de Joinville : l'ascension familiale d'une famille seigneuriale champenoise", dans *Jean de Joinville : de la Champagne aux royaumes d'Outre-mer*, Études réunies par D. Quéruel, 1998, p. 15. Le prénom Héloïse, sous sa forme Eluys, Elvis, Helvis, n'est pas rare dans le comté de Bourgogne au XIII^e siècle ; il est par exemple attesté dans les lignages de Rougemont et de Cicon. À la même époque, dans *La vie de sainte Elysabeth*, Rutebeuf évoque une Heluys aux très beaux cheveux blonds : *une trop bele creature / Vint a li [sainte Elysabeth], s'ot non Heluys* ; Rutebeuf, *Œuvres complètes*, éd. M. Zink, Paris, coll. Lettres gothiques, 2005, p. 715.

Le père d'Héloïse est Simon de Joinville. Veuf d'Ermengarde de Montclair († avant 1221), il se remarie en 1224 avec Béatrix, fille du comte Étienne de Bourgogne². Ce mariage conforte l'alliance politique des comtes de Champagne et de Bourgogne au moment où les puissances régionales s'organisent en coalitions adverses³. Simon meurt neuf ans plus tard, un peu avant le 1^{er} mai 1233⁴. Béatrix lui survit vingt-sept ans et disparaît en mars 1260 (n. st.). Elle est inhumée non pas aux côtés de son époux mais dans la nécropole des comtes de Bourgogne, à l'abbaye cistercienne de La Charité, où son épitaphe mentionne sa filiation sans même faire référence au nom de Simon : *Ci gist dame Béatrix fille lo conte Estevenon dame de Mernay et de Geynville*⁵. De ce mariage sont nés au moins six enfants, quatre garçons et deux filles.

Tableau de filiation n° 1

les enfants de Simon de Joinville et de Béatrice de Bourgogne



² Béatrix a déjà été mariée à Aimon de Faucigny, un seigneur d'outre-Jura, dont elle a eu deux filles, mais cette union a été rompue.

³ En 1224-1225, les comtes de Champagne et de Bourgogne sont alliés au duc de Lorraine contre la duchesse Alix de Bourgogne, le comte de Bar et le comte palatin Othon II de Bourgogne.

⁴ Comme son aïeul Geoffroi III, Simon de Joinville élit sa sépulture dans la nef de l'église abbatiale de Clairvaux. L'un de ses frères, Guillaume, archevêque de Reims - il a sacré Louis VIII - mort durant la croisade albigeoise en 1226 au prieuré de Saint-Flour, est après le transfert de sa dépouille en 1237 inhumé au cimetière des nobles à Clairvaux. Parmi les oncles paternels d'Héloïse figure aussi Guy de Sailly († 1256), connu pour son goût pour la poésie et célébré notamment par Colin Muset et Gautier d'Épinal ; cf. *Les Chansons de Colin Muset*, éd. J. Bédier, Paris, 1938, p. XXIV-XXV.

⁵ CHIFFLET P. F., *Lettre touchant Beatrix, Comtesse de Chalon, laquelle déclare quel fut son mary, quels ses enfans, ses ancestres et ses armes, envoyée à Monsieur Lantin, conseiller du roy et maistre ordinaire en sa Chambre des comptes à Dijon*, 1656, preuves n° 59 et 60, p. 93 ; cf. aussi GAUTHIER J., "Inscriptions armoriées des tombes franc-comtoises du XII^e au XIII^e siècle. Les inscriptions des abbayes cisterciennes du diocèse de Besançon". *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1882, p. 317, n° 129. Béatrix a reçu en dot le château de Marnay dans le comté de Bourgogne.

L'aîné, Jean, naît vers le 1^{er} mai 1225 ; il ne reçoit pas le prénom de son père ou d'un aïeul, mais celui de Jean de Chalon, son oncle maternel. À partir de juin 1238, il exerce son office de sénéchal auprès du comte de Champagne, tout en restant sous la tutelle de sa mère jusqu'en 1244 ou 1245⁶. Conformément à la tradition familiale, il part ensuite pour la croisade, durant laquelle il devient l'un des fidèles du roi Louis IX. À la fin de sa vie, son prestige est considérable, ce dont témoigne le Florentin François de Barberino, qui visite la cour de France entre 1309 et 1313 : "Monseigneur Jean de Joinville, chevalier d'un grand âge, le plus expert dans ces questions de ceux qui vivent aujourd'hui, et dont la parole jouit d'une grande autorité aussi bien auprès du roi de France que d'autres personnes de son entourage"⁷. Jean survit à ses frères et sœurs et meurt à l'âge de 93 ans, le 24 décembre 1317. Dans le sillage des comtes de Savoie auxquels les lie la parenté maternelle, les cadets s'illustrent au service des rois anglais. Simon († 3 juin 1277), sire de Marnay puis de Gex par mariage, et Geoffroy († 21 octobre 1314), sire de Vaucouleurs et de Lacy⁸, participent dès 1254 à l'expédition de Henri III en Gascogne. Geoffroy combat les Gallois en 1260 et est présent à la bataille d'Evesham le 4 août 1265 ; en 1270, il suit le prince Édouard à la croisade à Tunis puis en Terre sainte⁹ ; il est ensuite justicier en Irlande, avant d'être chargé de plusieurs missions d'ambassade, à Rome en 1290¹⁰ et en France en 1298-1299¹¹. Celui des fils qui fait carrière dans l'Église participe de cette fidélité : Guillaume († 1267), chanoine bisontin, dernier des archidiaques de Salins avant que ce titre ne devienne honorifique et ne soit attaché à un canonicat de Saint-Étienne, puis doyen du chapitre métropolitain, est titulaire de la cure d'Arthimurchir en Irlande en 1259-1260¹². Dans son testament daté d'octobre 1263, distribuant son mobilier aux églises de Champagne, de Lorraine et du comté de Bourgogne, il donne à l'église bisontine de Saint-Étienne "la chasuble de diacre et l'aube les armes le roi d'Angleterre"¹³. Les deux sœurs, Héloïse et Marie dite Simonette¹⁴, sont données en mariage à des seigneurs bourguignons. Marie épouse dès avant décembre 1246 Jean de Til-Châtel († vers 1275), un sire actif aux confins orientaux du diocèse de Langres, à la fois gonfalonnier du comté et maréchal du duché de Bourgogne¹⁵. En

⁶ Cf. LUSSE J., *op. cit.*, p. 26-27. Durant la minorité de son fils aîné, Béatrix prend le titre de dame de Joinville et celui de sénéchale de Champagne. À titre de douaire, elle perçoit ensuite une bonne partie des revenus de Joinville : "Et sachiez que au jour que je parti de nostre paiz pour aller en la Terre sainte, je ne tenoie pas mil livrees de terre, car ma dame ma mere vivoit encore" ; Jean de Joinville, *Vie de saint Louis*, éd. J. Monfrin, Paris, coll. Lettres gothiques, 2002, § 112, p. 214.

⁷ Cf. LUSSE J., *op. cit.*, p. 41 et n. 98.

⁸ Pierre de Savoie, époux d'une demi-sœur de Geoffroy de Joinville, a sans doute organisé le mariage de ce dernier avec Mahaut de Lacy, veuve en 1249 de Pierre, fils du comte de Genevois ; la première mention de cette union date du 8 août 1252 ; H.-Fr. DELABORDE, *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville, suivi d'un catalogue de leurs actes* [cité désormais : *Catalogue*], Paris, 1894, p. 318, n° 339. Mahaut apporte des terres dans le Pays de Galle et dans les comtés de Hereford et de Salop.

⁹ GRAILLY (de) colonel, "Un Savoyard en terre sainte au XIII^e siècle, Jean I de Grailly", *Revue savoisienne*, 1937, p. 17.

¹⁰ DELABORDE H. Fr., *Catalogue*, p. 374, n° 583.

¹¹ DELABORDE H. Fr., "Un frère de Joinville au service de l'Angleterre : Geoffroy sire de Vaucouleurs", *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1893, p. 339.

¹² Guillaume de Joinville intervient à Arthimurchir en 1260 ; DELABORDE H. Fr., *Catalogue*, p. 329, n° 389 et 390 ; FIETIER R., *La cité de Besançon de la fin du XII^e au milieu du XIV^e siècle. Étude d'une société urbaine*, 1978, t. III, p. 1570. Un inventaire dressé en 1319 des vêtements, meubles et armes au château de Faucogney mentionne la présence d'une robe de laine croisée d'Irlande, de couleur vert-plombé, avec la cotte, le surcot de menu vair et le corset ; cf. FINOT J., *Les sires de Faucogney vicomtes de Vesoul. Notices et documents, 1019-1374*, Paris, 1886, p. 34.

¹³ Archives départementales du Doubs, G 235 ; le sénéchal de Champagne Jean de Joinville scelle le testament.

¹⁴ Marie est un prénom est assez rare au XIII^e siècle dans le comté de Bourgogne. Simonette est formée sur le prénom paternel.

¹⁵ Til-Châtel, cant. d'Is-sur-Tille, Côte-d'Or. La date de ce mariage ne peut être précisée ; cf. DELABORDE H. Fr., *Catalogue*, p. 314, n° 317. FAGET de CASTELJAU (de) H., "Les sires de Til-

1241, il est nommé parmi ceux qui avec Jean de Chalon, l'oncle maternel de Marie de Joinville, ravagent à la demande de l'abbé de Saint-Seine des villages situés dans la vallée de l'Ignon¹⁶. En 1248, son frère Hugues de Til-Châtel participe à la croisade et porte la bannière de la compagnie où se trouve Jean de Joinville ; il meurt en Orient durant une opération militaire¹⁷. En avril 1252 ou 1253, Jean de Til-Châtel devient homme lige de Jean de Chalon, sauf la fidélité due à l'évêque de Langres et au duc de Bourgogne¹⁸. Marie/Simonette de Joinville meurt le 7 août 1263¹⁹.

Jean de Chalon a probablement pesé sur le devenir de ses neveux et nièces²⁰. Son pouvoir est en effet considérable. Depuis juin 1237, il contrôle la production et la vente du sel de Salins, ce qui lui permet de s'assurer de la fidélité de très nombreux vassaux et de la bienveillance de la totalité des sanctuaires du comté²¹. Ses mariages successifs en font le parent des ducs de Bourgogne, puis des Courtenay, apparentés à la famille royale, et enfin des Commercy, un lignage lorrain implanté dans le comté de Bourgogne. Tandis que son fils aîné Hugues épouse l'héritière du comte palatin de Bourgogne, Alix de Méranie, Jean de Chalon unit par des alliances croisées les membres de sa parentèle aux grandes familles seigneuriales de la région. Le mariage d'Héloïse de Joinville avec Jean de Faucogney répond ainsi à une précédente union, contractée avant 1239 par le demi-frère de Jean de Chalon, Étienne d'Oiselay, avec Clémence, fille du sire Aymon de Faucogney²².

Le lignage d'accueil : les sires de Faucogney, vicomtes de Vesoul

Nièce du comte de Bourgogne, Héloïse de Joinville est donnée en mariage à Jean de Faucogney, un seigneur de rang vicomtal issu d'un lignage prestigieux²³. Les Faucogney figurent en effet dès le début du XI^e siècle parmi les grands du comté de Bourgogne. L'un d'eux est cité par l'archevêque de Besançon Hugues de Salins († 1067) parmi ses neuf amis défunts²⁴. Au XII^e siècle, les Faucogney sont des

Châtel féaux de Langres aux marches des deux Bourgognes", *Cahiers haut-Marnais*, n° 146, 3^e trimestre 1981, p. 110.

¹⁶ Cf. MUSSET C., *La Procession du bon abbé Poinçon*, dans *Les Chansons de Colin Muset*, éd. J. Bédier, Paris, 1938, p. 37-40 ; cf. LONGNON A., *Romania*, t. 30, p. 198-212.

¹⁷ Cf. *Vie de saint Louis*, éd. J. Monfrin, § 222, p. 278.

¹⁸ *Cartulaire de Hugues de Chalon (1220-1319)*, éd. B. Prost et S. Bougenot, (*Publications historiques et archéologiques de la Société d'Émulation du Jura*), Lons-le-Saunier, 1904, p. 68, n° 92.

¹⁹ Elle est inhumée dans l'église Saint-Florent de Til-Châtel ; Archives départementales de Côte-d'Or, *Recueil Peincedé*, t. 5, (dessin de la dalle tombale, planche hors texte) : "Cest la sepulture Marie de Jenville qui fut femme Jehan signor de Trichastel, laqueux trespassa le jor de l'uictave de l'asumpcion Nostre-Dame d'aost an l'an M CC L XIII. Priez por l'ame. Amen".

²⁰ En 1256, Jean de Chalon accorde à sa sœur à titre viager une rente annuelle de 100 £ est. sur son puits de Salins ; il précise que les héritiers de celle-ci ne pourront rien réclamer au sujet de ce don après le décès de Béatrix ; Archives départementales du Doubs, 5 J 30.

²¹ *Les salines de Salins au XIII^e siècle, Cartulaire et livre des rentiers*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1991, éd. R. Locatelli, D. Brun, H. Dubois, cartes p. 51-52.

²² En 1242, Clémence de Faucogney prête la somme considérable de 7 000 livres estevenantes au comte palatin de Bourgogne. Elle meurt le 4 décembre 1267 et est inhumée à l'abbaye cistercienne de La Charité, la nécropole des comtes de Bourgogne. Sa plaque tombale, "estant au chapitre de ladite abbaye en mesme rang que celle des comtes de Bourgogne et laquelle est de pierre de Sampans et sans milliaire" porte l'inscription : "Ci giet dame Clemence de Facoigney feme de monseigneur Estiennes seigneur d'Oiseler" ; Besançon, Bibliothèque municipale, coll. Chifflet Ms. 2, f° 172 v° ; GAUTHIER J., "Inscriptions armoriées des tombes franc-comtoises du XII^e au XIII^e siècle. Les inscriptions des abbayes cisterciennes du diocèse de Besançon", *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1882, p. 317, n° 128.

²³ Le château de Faucogney est érigé sur un monticule abrupt, d'un accès très difficile, entre 1134 et 1160 ; il assure le contrôle la route qui de Luxeuil conduit à la vallée de la haute Moselle en remontant celle du Breuchin. Les sires de Faucogney résident dans la *turris Falconiensis* tandis qu'un bourg se développe au pied du château. Cf. AFFOLTER É. et VOISIN J. Cl., *L'habitat seigneurial dans les pays de la Haute-Saône, (XI^e-XVII^e siècles)*, SALSA, Vesoul, 1984.

²⁴ VREGILLE (de) B., *Hugues de Salins, archevêque de Besançon (1031-1066)*, Université de Lille III, 1976, t. I, p. 10.

fidèles de l'empereur germanique ; ils participent aux diètes et suivent notamment Frédéric Barberousse à la croisade en 1190. L'influence de cette Maison implantée aux marges septentrionales de la Bourgogne s'étend en direction des principautés voisines, notamment vers le comté de Bar et le duché de Lorraine ; au sein du comté de Bourgogne, son rayonnement est considérable²⁵. Les seigneurs de Faucogney fondent et protègent des églises, qu'il s'agisse du prieuré du Marteroy, sur un versant de la colline de Vesoul (1092), de l'abbaye cistercienne de Bithaine (vers 1130), du prieuré de Saint-Urbain (1215) à Saulx, ou des très puissantes abbayes bénédictines de Lure et de Luxeuil²⁶. Ils sont accueillis dans les chapitres canoniaux du comté. Deux des beaux-frères d'Héloïse de Joinville, Hugues († 1316) et Thiébaud († 1301), sont chanoines du chapitre métropolitain de Besançon. L'archevêque Eudes de Rougemont, (élu en 1269 - † 23 juin 1301) est un cousin issu de germain de Jean de Faucogney.

Du prestige des Faucogney témoigne l'entrée de ce lignage en littérature. Une Élisabeth de Faucogney est nommée dans le *Concile de Remiremont*, un poème en vers latins composé par un clerc de Toul dans la seconde moitié du XII^e siècle. Ce concile très particulier tenu à l'abbaye de Remiremont, dans lequel ne sont admis que les jeunes religieuses et les clercs de Toul, constitue en fait une enquête, inspirée par l'*Art d'aimer*, sur le mode de vie amoureux des dames. Au dire d'Élisabeth de Faucogney, les qualités des clercs l'emportent sur celles des chevaliers²⁷. En 1285, "li sires de Faucoingni", sans doute Aymon, fils de Jean de Faucogney et d'Héloïse de Joinville, est nommé parmi les Bourguignons amis du comte de Bar dans le poème du *Tournoi de Chauvency*²⁸.

À ma connaissance, aucun document ne renseigne les *pactiones et conventiones* relatives au mariage d'Héloïse de Joinville. La première mention de cette union n'est pas antérieure à janvier 1251²⁹. Jean est le fils aîné d'Aymon III, vicomte de Vesoul, († avant le 8 février 1248)³⁰ ; il ne porte pas le titre de vicomte avant juillet 1256³¹. En juillet 1254, il se trouve parmi les dix vassaux garants de Jean de Chalon,

²⁵ En 1257, le seigneur de Faucogney est cité parmi les vassaux du comte de Bar ; Inventaire de Lorraine, t. 7, Layettes mariages, B. n. fr. 4883, f° 7195. Cf. Montbéliard, Bibliothèque municipale, Ms. 1 : dans *L'état des fiefs* de 1295, un même signe, une main dont le doigt est pointé, distingue les grands seigneurs, dont le sire de Faucogney, les sires de Vergy, Neuchâtel, Montfaucon, le comte Jean de Chalon-Auxerre, Jean de Chalon-Arlay et le comte de Montbéliard.

²⁶ Le prieuré du Marteroy constitue jusque dans la deuxième moitié du XIII^e siècle la sépulture familiale des Faucogney. L'abbaye Notre-Dame de Bithaine est l'une des huit abbayes cisterciennes implantées au XII^e siècle dans l'actuel département de Haute-Saône. Aymon I de Faucogney est le témoin du transfert des reliques de saint Colomban à Lure en 1118 ; cf. FAGET de CASTELJAU (de) H., "Géographie, histoire et généalogies médiévales. Autour des premiers seigneurs de Lomont : les maisons de Faucogney, de Vesoul, de Ronchamp et d'Auxelles", *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 38^e fascicule, 1981, p. 161.

²⁷ PARISSÉ M., *Le concile de Remiremont*, poème satirique du XII^e siècle, *Le Pays de Remiremont*, 1981, p. 10-15.

²⁸ BRETEL J., *Le Tournoi de Chauvency*, éd. M. Delbouille, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fasc. XLIX, 1932, v. 356-362, p. 14.

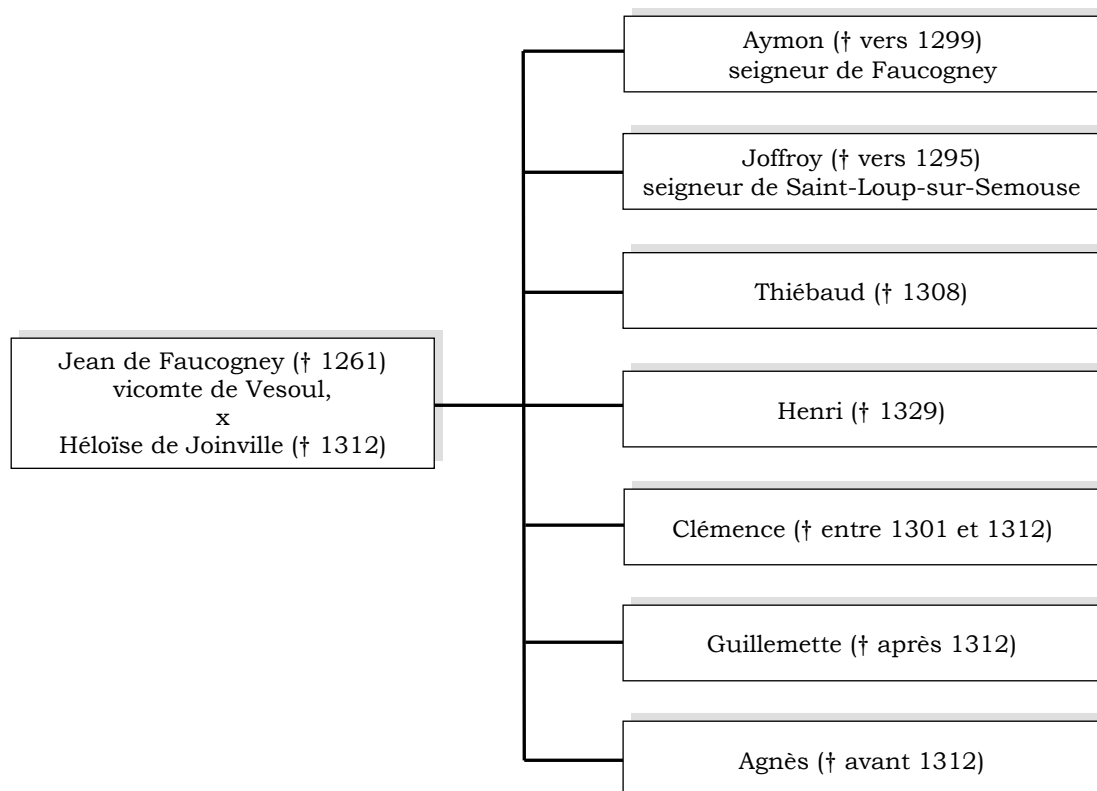
²⁹ À cette date, Jean de Faucogney donne en fief avec le consentement de son épouse Héloïse à Gérard de Traves, dit Brullet, deux hommes de Montigny-lès-Vesoul et leurs tenures ou "meix" : *ego laude et assensu Eluys uxoris mee dedi dilecto meo Girardo de Treva dicto Brullet (...) duos homines apud Montaigney (...) et mansos eorum* ; Archives départementales du Doubs, B 471.

³⁰ La veuve d'Aymon de Faucogney, Élisabeth, fait à cette date une donation *pro anima* à l'abbaye cistercienne de Bellevaux, du consentement de son fils Jean, seigneur de Faucogney, qui appose son sceau, et de ses autres enfants : *de laude et assensu Johannis, domini de Falconeio, filii mei et aliorum liberorum meorum*.

³¹ Archives départementales de Haute-Saône, H 392 ; cf. FINOT J., "Les sires de Faucogney, vicomtes de Vesoul", *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*, 4^e série, 1^{er} vol., 1885, P. J. n° 34, p. 246-247 : *Ego Johannes, dominus Falcoigneii, vicecomes Visulii* (confirmation d'une donation à l'abbaye de Clairefontaine). Élisabeth de Villersexel, veuve du vicomte de Vesoul Aymon III, ne porte jamais le titre de vicomtesse.

comte de Bourgogne et sire de Salins, lors du règlement d'un conflit³². Victime de la surmortalité masculine propre au milieu aristocratique, Jean de Faucogney disparaît de façon précoce, à une date comprise entre juillet 1261 et mars 1262. Comme s'il se préparait à la mort, il règle en juillet 1261 un litige l'opposant à l'archevêque de Besançon Guillaume de la Tour et confirme les donations et les ventes faites par ses prédécesseurs au chapitre de Calmoutier³³. Cependant, il ne paraît pas avoir testé ; du moins cela n'est-il pas évoqué dans les sources. Jean de Faucogney laisse au moins sept enfants, trois filles et quatre fils.

Tableau de filiation n° 2
les enfants de Jean de Faucogney et d'Héloïse de Joinville



Héloïse précise elle-même les prénoms de ses "tres chiers anfanz", c'est-à-dire de ses quatre fils : "Tyebat, Haime, Joffroy et Henri"³⁴. Conformément à l'usage aristocratique, la dénomination se fait principalement d'après la ligne paternelle : si Joffroy porte un prénom hérité du lignage de Joinville, les trois autres sont nommés d'après la lignée des Faucogney. Le fils aîné porte le prénom de son grand-père paternel. Pour ce qui concerne les prénoms féminins, ceux d'Agnès et de Clémence sont fréquents dans les lignages de Chalon et de Faucogney ; celui de Guillemette

³² *Mémoires et documents inédits de Franche-Comté*, Besançon, 1908, [cité désormais : *Documents inédits*], t. VIII, p. 52, n° 53 : "li sire de Faucoigney de C mars [marcs]".

³³ Archives départementales du Doubs, G 96, f° 194 : "et por ce que je ne fusse en peril de m'arme" ; FINOT J., "Les sires de Faucogney, vicomtes de Vesoul", *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*, 4^e série, 1^{er} vol., 1885, p. 249, n° 36. Jean de Faucogney est inhumé non pas au prieuré du Marteroy auprès de ses ancêtres, mais dans une chapelle de l'abbaye cistercienne de Bithaine.

³⁴ Ils sont énumérés dans cet ordre, qui ne respecte pas la primogéniture - Aymon est l'aîné -, dans l'acte de fondation du couvent de Montigny-lès-Vesoul ; FINOT J., "Les sires de Faucogney, vicomtes de Vesoul", *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*, 4^e série, 1^{er} vol., 1885, P. J. n° 41, p. 256-257.

vient des Joinville³⁵. Les prénoms des grands-mères, et en particulier celui de Béatrix, n'ont pas été repris³⁶. Deux des quatre fils sont déjà morts en 1301-1302, comme l'écrit leur mère : "nos anfans qui sont trespassei de c'est siecle (...) mes anfans, c'est ai savoir (...) signour Haymon jai signour de Faucoingneix et (...) signour Joffroi, jai signour de Sant Louf, cui Deux absoille"³⁷. Seuls Henri et Guillemette survivent à Héloïse.

Née entre 1225 et 1233, la veuve de Jean de Faucogney a entre vingt-neuf et trente-sept ans, au plus. Sans être remariée par son clan, elle se consacre à ses enfants, puis à ses petits-enfants qui sont tôt orphelins³⁸. Le fait n'est pas isolé dans la région, comme en témoigne ce ménestrel mal accueilli dans les châteaux peuplés de veuves et de nourrices : "Deus ! Com m'ont mort norrices et enfants"³⁹ ! Cette situation d'apparente faiblesse est aussi celle qui fait d'Héloïse de Joinville une femme de pouvoir.

L'accès au pouvoir par le veuvage

Dans les textes antérieurs à son veuvage, Héloïse de Joinville n'est pas désignée autrement que comme l'épouse du sire de Faucogney ; son prénom apparaît seul, au génitif. En revanche, dès la mort de Jean de Faucogney, elle porte un titre et s'exprime à la première personne, voire au pluriel de majesté, comme le montre le tableau suivant.

La titulature d'Héloïse de Joinville : le passage du génitif au nominatif

Date	Titulature
janvier 1251	<i>Eluys uxoris mee</i>
janvier 1260	<i>Eluys uxoris mee</i>
mars 1262	Je Heluys dame de Fachones
février 1300	Nos Heluys dame de Faucoingneix et viscontesse de Vesoul

Veuve, Héloïse n'acquiert pas seulement une identité ; comme elle l'indique elle-même, elle reçoit en effet "l'avoerie et la tutelle de ses enfants" : "li quelz Thiebaulz sires de Lille [Thibaud IV de Neufchâtel, seigneur de l'Isle sur-le-Doubs] reprit de moi quant il vivoit en nom de mes enfans que j'avoie de monseignour et mari monsignour Jehan desuz dis des quelz anfans je avoie la avoerie et la tutelle"⁴⁰. Le premier terme renvoie au droit coutumier et le second, au droit romain ; tous deux reconnaissent à la veuve une capacité juridique et lui concèdent le droit et le soin de gérer les biens dont doivent hériter les enfants à leur mariage ou à leur majorité. Il s'y ajoute un droit de jouissance sur tous ces biens. Sans doute Héloïse de Joinville imite-t-elle sa mère Béatrix, qui eut un comportement de régente avant la

³⁵ Est connue une Guillemette de Joinville, sœur de Geoffroy IV et abbesse d'Avenay ; elle est donc une grand-tante d'Héloïse.

³⁶ En revanche, l'une des filles de Clémence se prénomme Héloïse ; Héloïse de Joinville lui lègue 100 soudées de terre en 1312.

³⁷ Archives départementales de Haute-Saône, H 888.

³⁸ Cf. PARISSE M., *Noblesse et chevalerie en Lorraine médiévale : les familles nobles du XI^e au XIII^e siècle*, 1982, p. 229 : "Les remariages sont plutôt une réponse positive à une sollicitation venue du dehors. [...] (se remarient) des veuves trop jeunes pour rester seules ou, qui, peut-on le savoir ? ne se sentent pas une âme de douairière". Jean de Joinville évoque le cas des veuves de chevaliers morts à la croisade, pour lesquelles la nécessité d'un remariage s'est imposée ; cf. *Vie de saint Louis*, éd. J. Monfrin, § 297, p. 322. Jean de Faucogney, fils d'Aymon et petit-fils d'Héloïse évoque sa grand-mère à la mort de ses parents en 1299 : "ma chière et bien amée dame ma grand mère ma dame Helvys de Joinville, vicontasse de Vesoul".

³⁹ Cf. *Les Chansons de Colin Muset*, éd. J. Bédier, Paris, 1938, p. XXVII.

⁴⁰ Archives départementales du Doubs, B 492. La déclaration est datée du 7 février 1309 et se rapporte à l'année 1261 ou 1262.

lettre⁴¹. De façon générale, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, la tutelle légitime de la mère veuve semble se diffuser dans le comté de Bourgogne. Dans le lignage de Faucogney, l'une des brus d'Héloïse, Alix-Claude de Coublanc, veuve de Joffroy, exerce de même la tutelle de ses enfants. De façon liée à ce statut de tutrice, des compétences nouvelles sont reconnues à Héloïse de Joinville : elle reçoit en effet au nom de ses fils les hommages dus par les vassaux. Par exemple, dans la première année qui suit la mort du vicomte, le sire Thibaud IV de Neufchâtel se rend à Pont-lès-Vesoul pour faire hommage de ses fiefs, comme le rapporte par la suite Héloïse de Joinville :

"Je Heluys, vicontasse de Vesoul, fais savoir a touz ces qui verrunt et orrunt ces presentes latres que je di per ma leaté que nobles honz mesire Thyebaus, sires de l'Yle⁴², fiz de mun seignor monsr. Thyebaut le grant seignor de Nuefchestel⁴³ qui fui, li ques fui freres mun seignor Richart, seignor de Nuefchestel⁴⁴ qui fui, reprim de moi a Ponz devant Vesoul⁴⁵ apres la mort de mun seignor Jehan, mun mari seignor de Facoigney et viconte de Vesoul qui fui, dou quel Deus ait l'arme, et reconuit que il tenoit de moi lo fye de Seilley⁴⁶, loquel on tenoit de luy, et Fontenelles devant Montbys⁴⁷ et ce que il avoit a Sauz⁴⁸ et ou parroichage, lo tout. Et ce di je per ma bone vertey. En tesmoynage de la quel chose, je ai mis mun seel pendent en ces presentes latres, en signe de veritey, que furent faites et donées a Montaigny devant Vesoul⁴⁹, lo maicredi devant devant la Nativité seint Jehan Baptiste, l'an de grace corrant mil trois cens et un an"⁵⁰.

Ces prestations d'hommage valent reconnaissance de la légitimité de la femme veuve. Le fils aîné d'Héloïse reste sous la tutelle de sa mère jusque vers 1267. Même après cette date, il est possible que cette dernière ne renonce pas à son autorité : à ma connaissance, la première charte émise par le jeune seigneur n'est pas antérieure à 1271 et ce dernier n'exerce pas de véritable pouvoir décisionnel avant 1273⁵¹. Durant cette période, les actes concernant Héloïse de Joinville font

⁴¹ Jean de Joinville, frère d'Héloïse, mentionne souvent sa mère dans ses souvenirs. Elle y apparaît comme la figure de l'autorité. Interrogé par le roi sur l'identité de son père, Joinville, qui a peu connu ce dernier, se fonde sur la parole maternelle : "Sur ce point, il [Louis IX] me fist une demande, comment mon pere avoit non ; et je li diz que il avoit non Symon. Et il me dit comment je le savois ; et je li diz que je en cuidois estre certain et le creois fermement, pour ce que ma mere le m'avoit tesmoigné" ; *Vie de saint Louis*, éd. J. Monfrin, § 45, p. 170.

⁴² Il s'agit de Thiébaud IV, sire de L'Isle-sur-le-Doubs, († vers 1304), époux d'Agnès de Commercy.

⁴³ Neufchâtel-Urtière, Doubs, canton de Pont-de-Roide. Thiébaud III de Neufchâtel, dit le "grand sire", époux de Marguerite, fille du comte de Montbéliard Thierry III ; il meurt vers 1270.

⁴⁴ Richard de Neufchâtel, co-seigneur de Neufchâtel ; il meurt vers 1306.

⁴⁵ Pont-lès-Vesoul, Haute-Saône, canton de Vesoul, commune d'Échenoz-la-Méline.

⁴⁶ Silley devant Montby, Doubs, canton de Rougemont.

⁴⁷ Fontenelle-Montby, Doubs, canton de Rougemont.

⁴⁸ Saulx, Haute-Saône, ch.-l. de canton.

⁴⁹ Montigny-lès-Vesoul, Haute-Saône, canton de Vesoul.

⁵⁰ Archives départementales de Côte-d'Or, B 10 489 ; cf. PHILIPON E., "Les parlens de la comté de Bourgogne aux XIII^e et XIV^e siècles", *Romania*, t. XLIII, 1914, p. 500. Cette reprise de fief a lieu "la première année aprez de cou que messires et maris messires Jehans desuz diz fu trespasseiz" : Archives départementales du Doubs, B 492.

⁵¹ En 1271, le fils aîné d'Héloïse donne son accord à la mise en gage par Gérard de la Côte, chevalier de la moitié des dîmes de Dambenoît : "Je Haymonins, donzels, sires de Falcoigney" ; Archives départementales du Doubs, B 350 ; J. FINOT, "Les sires de Faucogney, vicomtes de Vesoul", *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*, 4^e série, 1^{er} vol., 1885, p. 249, P. J. n° 37. Aymon, qualifié de "donzel" n'a donc pas encore été adoubé. En 1273, il est spécifié par Aimon de Faucogney que Thomas de Ronchamp et son neveu Miles doivent la garde au château de Faucogney : Archives

néanmoins référence à son fils aîné. C'est le cas par exemple le 25 mars 1262, pour un acte de vente entre le chevalier Willarme de Pusy et "madame Heluis, dame de Fachones, et Haymonin sun fil et a lur hoiers [héritiers]"⁵² ; en 1265, "Aymonnin, ainsné fil" d'Héloïse approuve un acte d'achat à Montigny-lès-Vesoul⁵³. Tel n'est plus le cas quand la dame reçoit son douaire et devient vicomtesse de Vesoul.

Selon le droit coutumier, la veuve a la jouissance de tout l'héritage de son époux jusqu'à la majorité féodale de son fils aîné ; puis, si celui-ci l'exige, elle doit se contenter de son douaire. Ce dernier équivaut d'après la coutume de Bourgogne à la moitié de tous les biens du mari. Le douaire d'Héloïse correspond à la vicomté de Vesoul et paraît attribué vers 1267, date à laquelle Héloïse de Joinville prend le titre de vicomtesse, comme l'atteste un acte de vente daté du 19 février 1267 : "(...) ai vandu permeignablement a nouble dame ma dame Heluix vicomtesse de Vesoul pour vintecinc livres d'estevenans paies a moi entierement de la davant dite vicomtesse en pecune nombree"⁵⁴. Plus tard, en mars 1290, elle reconnaît avoir repris en fief lige du comte de Bourgogne la vicomté qu'elle tient en douaire⁵⁵. La charge de vicomte de Vesoul est la plus ancienne qui soit attestée dans le comté de Bourgogne ; elle est citée dès octobre 1019. D'autres vicomtes existent aussi à Dole, à Salins, à Baume-les-Dames, à Gray et à Besançon où il ne relève pas du comte mais de l'archevêque. Il s'agit d'une charge héréditaire, accaparée par les grandes familles de la noblesse : les Monnet à Salins ou les Rougemont-Montferrand à Besançon répondent aux Faucogney à Vesoul. Au XIII^e siècle, les attributions du vicomte de Vesoul sont surtout militaires. Une charte de 1295 précise ses responsabilités, notamment pour la garde des clés et le contrôle des entrées et sorties du château. À la différence de Besançon, où le vicomte est compétent en matière judiciaire et perçoit les amendes infligées par son tribunal, à Vesoul, dès la fin du XII^e siècle il n'a plus aucune part à l'administration de la justice. La vicomté de Vesoul, comme les autres vicomtés, est cessible et sujette à partage⁵⁶. Il s'y attache certains biens, droits et redevances, devenus héréditaires. Ce sont eux qui ont été donnés en usufruit à Héloïse. En 1319, après la mort de la vicomtesse, les revenus liés à la vicomté se montent à 335 livres et 12 sous d'estevenants, plus diverses rentes en nature. Il s'y ajoute de nombreuses autres redevances pesant sur des dizaines de villages, ainsi que sur le four de Vesoul, sur le bac et sur le droit de pêche dans le Durgeon à Montigny-lès-Vesoul⁵⁷.

Restauration et accroissement du patrimoine familial

Héloïse de Joinville s'attache d'abord à restaurer son patrimoine. Tout se passe comme si la vicomtesse cherchait à reconstituer sa dot, aliénée en partie par feu son époux. Les achats auxquels elle procède sont en effet groupés dans les territoires reçus en dot au moment de son mariage. Il s'agit en particulier de Port-sur-Saône, Montigny-lès-Vesoul, le "val de Vesoul", Liéffrans et Frétingney, dont Héloïse déclare qu'ils sont de son "heritaige" et de son "mariaige" [dot]⁵⁸. Or, à Frétingney, Jean

départementales de Côte-d'Or, B 10 479 et *Document inédits*, t. IX, p. 564. La première charte connue de Joffroy, frère cadet d'Aymon de Faucogney, date de 1277.

⁵² Archives départementales de Côte-d'Or, B 10 474 et B 10 441, f° 9.

⁵³ FINOT J., "Héloïse de Joinville, sœur de l'historien Jean de Joinville", *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1876, t. 37, p. 533.

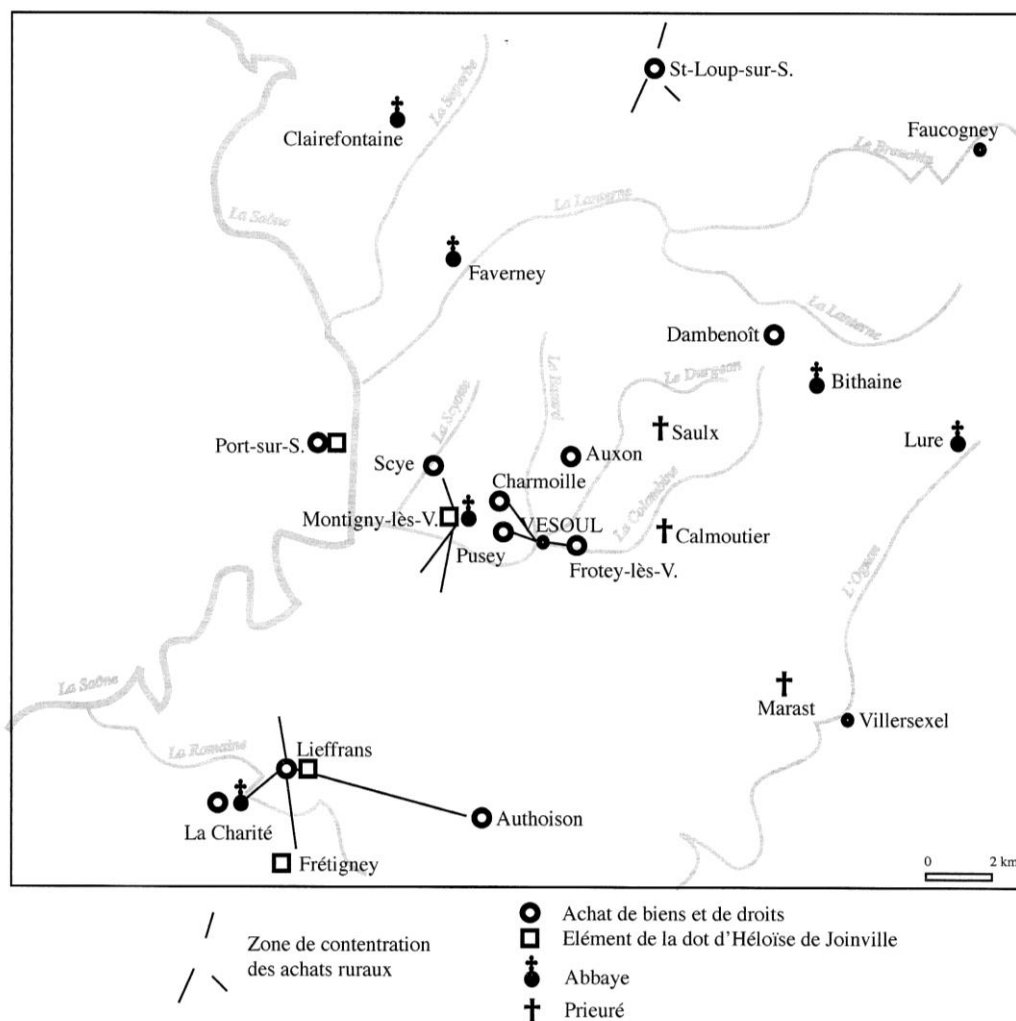
⁵⁴ Archives départementales du Doubs, B 482, 21.

⁵⁵ "Eluys vicomtesse de Vesoul du commandement le conte Othe entre en la feaulté de la contesse Mahaut dudit viconté de Vesoul qu'elle tient de douhaire et aussi a recogneu Montigny et Lieffrans et tout ce qu'elle tient ou dit conte tenir en fief" : Archives départementales du Doubs, B 4, f°31 v°.

⁵⁶ C'est le cas par exemple à Besançon et à Salins.

⁵⁷ Notamment à Scye, Êquevilley, Bougnon, Provenchère, Corcelles, Mersuay, Breurey-lès-Faverney, Gressous, Cerre-lès-Noroy, Port-sur-Saône, Andelarrot, La Demie, Quincey, Dampvalley, Moncey, Coulevon, Villeparois, Charmoille, Échenoz-la-Méline, Chariez et Navenne.

⁵⁸ Jean de Til-Châtel, époux de Marie de Joinville, mande à Simon de Beaujeu d'entrer dans l'hommage du sire de Faucogney et de sa femme pour un fief donné "en accroissance de mariaige" :



de Fauconney a vendu en 1257 à l'abbaye de La Charité un alleu pour un montant de 122 livres d'estevenants⁵⁹. Héloïse de Joinville obtient par la suite une compensation pour cette vente : "pour cause de restitution de Freiteigney de lez la Charité qu'estoit de mon mariaige et la tenois d'aluef comme mon leal heritaige laquele Freiteigney mez sires Jehans mez maris jai sires de Faucoingneix et de Saint Louf peres ai mez diz anfans, vendai ai son vivant ai ceas de la Charite"⁶⁰.

À Montigny-lès-Vesoul, elle acquiert dès février 1265 une exploitation ou "meix"⁶¹, puis des prés, vendus en mars 1270/1271 par "Guerris de Montagney ses [son] bourgeois", qui a lui-même opéré sur place plusieurs acquisitions avec l'approbation

"Jehans, sires de Trichastel, à mons. Symon de Biaugeu salut et bone amour. Je vos faiz a savoir que je ay oy reconnoistre par devant moy madame B. [Béatrix de Joinville, mère d'Héloïse] dame de Marnay que elle a donné et octroïé a mons. de Faucoigney et a madame de Faucoigney sa fille le fié et lomenaige que vos li devez en accroissance de son mariaige. Sy vous mant je que tel homenaige con vous deviez a madame B. dame de Marnay devant dite que vos faites au seignor de Fauconney et a sa femme. Et pour ce que ce soit plus seure chose je ay fait saaler ces lettres de mon seel. Ce fut fait quant li miliaires corroit par mil et deux cens et cinquante cinc ans le dymenge devant la feste Nostre Dame en septembre" ; Archives départementales de Côte-d'Or, B 10 441, n° 57 ; *ibidem*, B 10 473 ; *Documents inédits*, t. IX, p. 541. Ce fief est constitué de la moitié des droits de foire à Port-sur-Saône. Simon de Beaujeu-sur-Saône épouse une fille d'Héloïse.

⁵⁹ Besançon, Bibliothèque municipale, Cat. Ms., G 1207, f° 242.

⁶⁰ FINOT J., "Héloïse de Joinville, sœur de l'historien Jean de Joinville", *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1876, t. 37, P. J. n° VI, p. 537-538.

⁶¹ FINOT J., "Héloïse de Joinville, sœur de l'historien Jean de Joinville", *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1876, t. 37, p. 533, P. J. n° I. Achat à Matthieu, fils de Clémencet de Saint-Loup du "meix Bonvallet".

de la vicomtesse⁶². En octobre 1280, Jean de Vy, écuyer, et sa femme Jacquette cèdent tout ce qu'ils ont à Montigny ; il s'agit d'hommes, de terres, de prés, de bois et aussi de dîmes, de rentes, de cens et de droits de justice⁶³. À Port-sur-Saône, situé sur l'axe privilégié de la rivière et où se développe une activité commerciale liée au pont et aux foires, Héloïse achète au moins deux maisons, l'une en octobre 1273 et l'autre en mai 1274⁶⁴. D'autres opérations concernent Liéffrans où le chevalier Hugues de Maizières vend en septembre 1289 un "meix" et l'homme qui l'exploite : "Je Hugues de Maisieres, chevalier, faiz savoir a touz que je per le lous [l'approbation] de Jehannotte ma seror [soeur] ai vandu et quitte en heritaige permaignablement [pour toujours] a dame Helvix vicontesse de Vesoul et a ses hoirs quanque [tout ce que] je avois et avoir pouois et devoie a Lieffrans et ou finaige cest a savoir lou max les Chou mon homme et ses hoirs [héritiers]"⁶⁵. La vicomtesse y achète un terrain où elle fait creuser un étang. Le règlement de cette affaire contestée par les moines cisterciens de la Charité n'intervient pas avant novembre 1294 : "Nos freres Othes abbes de la Charité et touz li covanz de ce leu facons savoir a touz ces qui verront et orront ces presentes latres [lettres] que come Helvuys vicontesse de Vesoul cai en arriers [jadis] famme a noble baron mon seignour Jehain seignour de Facoigney hait fait un estam en la fin [finage] de Lieffrans en quel estam nostre home de Borgoignons [Bourguignon-lès-La Charité] et de Nuebele [Neuve-lès-La Charité] avoient une faucie [fauchée] de pré, laquelle faucie de pré la dite dame Heluys ai acheté de nos par le preis de 50 sous desques 50 sous nos nos tenons por bien paié"⁶⁶. En février 1305, Héloïse de Joinville déclare à la comtesse Mahaut de Bourgogne qu'elle a donné la seigneurie de Liéffrans à sa fille Clémence⁶⁷. C'est dans ce château qu'elle fait connaître ses dernières volontés, en juillet 1312.

À ces achats majoritairement ruraux s'ajoutent des investissements urbains. Comme la plupart des nobles du comté, Héloïse de Joinville possède en effet des résidences à Besançon. Celles de la vicomtesse ne sont pas situées dans le quartier du marché ou "maisel", à la différence des hôtels des Chalon-Arlay par exemple, mais à proximité du clos capitulaire. Héloïse achète ainsi en 1300 à frère Jean de Rigney sur l'Ognon, du couvent des Frères Prêcheurs de Besançon, sa maison sise rue de la Lue, pour un montant de 35 livres⁶⁸. Ce bâtiment passe ensuite à Henri de Faucogney, doyen du chapitre, qui le lègue en 1325 à l'église métropolitaine en rappelant qu'il fut acquis par sa mère : *domum suam sitam Bisuncii in vico de l'Aluf quam acquisivit domina Heleydis de Joncivilla, mater sua*⁶⁹. Jean de Beaune et de sa femme Étienne de Salins, citoyens de Besançon, vendent en janvier 1301 deux maisons et dépendances, situées à proximité de l'abbaye bénédictine de Saint-Vincent, pour la somme considérable de cent vingt livres d'estevenants⁷⁰. Les vendeurs appartiennent à l'élite urbaine : Jean de Beaune, fils du gouverneur Henri

⁶² Archives départementales de Côte-d'Or, B 10 441. En mars 1268 ou 1269, Héloïse de Joinville déclare que "Guerriz de Montaigney son bourgeois a acheté de son consentement de Rahous et Colet enfans à feu Bacque bourgeois de Montaigney la vigne et le champ qui sont situés au vial, le pré qu'ils avoient en prailoing, plus la moitié du val Flaigey. Item ce que les enfans Lambert bourgeois de Montaigney avoient de bois en Charmois et au Respes" ; Archives départementales de Côte-d'Or, *Recueil Peincedé*, t. 2, p. 675. Il meurt avant 1309.

⁶³ FINOT J., "Héloïse de Joinville, sœur de l'historien Jean de Joinville", *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1876, t. 37, p. 533.

⁶⁴ Archives départementales du Doubs, B 391 ; Archives départementales de Côte-d'Or, *Recueil Peincedé*, t. 1, p. 827. Le prévôt de Vesoul Hugues et le curé de ce lieu apposent leur sceaux à l'acte.

⁶⁵ Archives départementales du Doubs, B 461.

⁶⁶ *Ibidem*, B 461.

⁶⁷ Archives départementales de Côte-d'Or, B 10 4441, n° 76.

⁶⁸ Archives départementales du Doubs, G 248. Cette rue, dite aussi rue de l'Alleu ou de l'Allue, correspond aujourd'hui au carrefour dit place Jean-Gigoux, à l'angle de la rue de Pontarlier.

⁶⁹ *Obituaire du chapitre métropolitain, Documents inédits*, t. IX, Besançon, 1900, n° 79, p. 18.

⁷⁰ Archives départementales du Doubs, G 313.

de Beaune († 1301), est lui-même gouverneur à plusieurs reprises⁷¹. Les deux maisons jouxtent celles d'autres personnages importants, comme l'indique l'acte de vente : "les dites maisons l'emportent essises a Besencon en la rue de Seint Vincent delez la maison Willemin de Abbans frere cay en arriers Robert de Seint Vincent d'une part et la maison et lou mas Richardat de Fustes citien de Besencon". Guillaume, sire d'Abbans, fils des seigneurs Philippe et Richarde d'Abbans, est du nombre des *casati*, les prestigieux vassaux de l'église Saint-Étienne qui ont le privilège d'être inhumés dans la cathédrale ; sa famille détient divers droits en fief de l'archevêque jusque dans la seconde moitié du XIII^e siècle et lui-même joue un rôle politique important. Son frère, Robert de Saint-Vincent, déjà mort à cette date, était clerc notaire en la cour bisontine⁷². Richard de Fustes, issu quant à lui d'une famille de riches marchands, est gouverneur en 1287, puis de 1290 à 1300 et de 1302 à 1314⁷³. L'une de ces deux maisons de la rue Saint-Vincent appartient dès avant la mort d'Héloïse à sa fille Clémence, dame de Corcondray. Celle-ci la lègue en 1311 au chapitre de Besançon pour fonder son anniversaire et celui de son fils, le chanoine Jean de Corcondray qui en a la jouissance sa vie durant⁷⁴. Ce dernier confirme la donation le 5 décembre 1311 : il cède à l'église métropolitaine, sous la réserve de l'usufruit pendant sa vie, "sa maison située dans la rue Saint-Vincent, entre celle de Richard de Fustes, citoyen, et celle de Lambelin, fournier, pour fondation d'un anniversaire annuel et perpétuel devant être célébré en la dite église en mémoire de Clémence de Faucogney, dame de Corcondray, conformément à la volonté de la dite Clémence de Faucogney"⁷⁵. Parallèlement à cette politique patrimoniale, la vicomtesse de Vesoul s'attache à consolider les seigneuries des Faucogney.

La consolidation du pouvoir seigneurial

Pour autant que le montre la documentation disponible, Héloïse de Joinville est en relation avec nombre de chevaliers ou d'écuyers qui recherchent auprès du pouvoir vicomtal surplombant des moyens d'échapper à leur paupérisation en vendant une partie de leurs biens et/ ou de leurs droits.

Tableau des ventes opérées par la petite noblesse locale au profit d'Héloïse de Joinville

Date	Objet de l'achat	Localisation	Vendeur (s)	Montant de l'achat
1262	des terres et des droits	Saint-Loup-sur-Semouse	Willarme, chevalier de Pusy, et son fils Jean	12 £ d'estev.
1265	un meix	Montigny	Mathiez, fils de Clémencet de Saint-Loup	12 émines de seigle/an
1265	des droits	Frotey	Aimé de Borrey, chevalier	
1267	des droits	Pusey, Charmoille	Jean de Pusey, écuyer	25 £ d'estev.
1267	un serf avec son meix	Saint-Loup-sur-Semouse	Henri d'Anchenoncourt, chevalier	10 £ viennoises

⁷¹ En 1290-1298, 1300, 1302-1305 et 1308-1313.

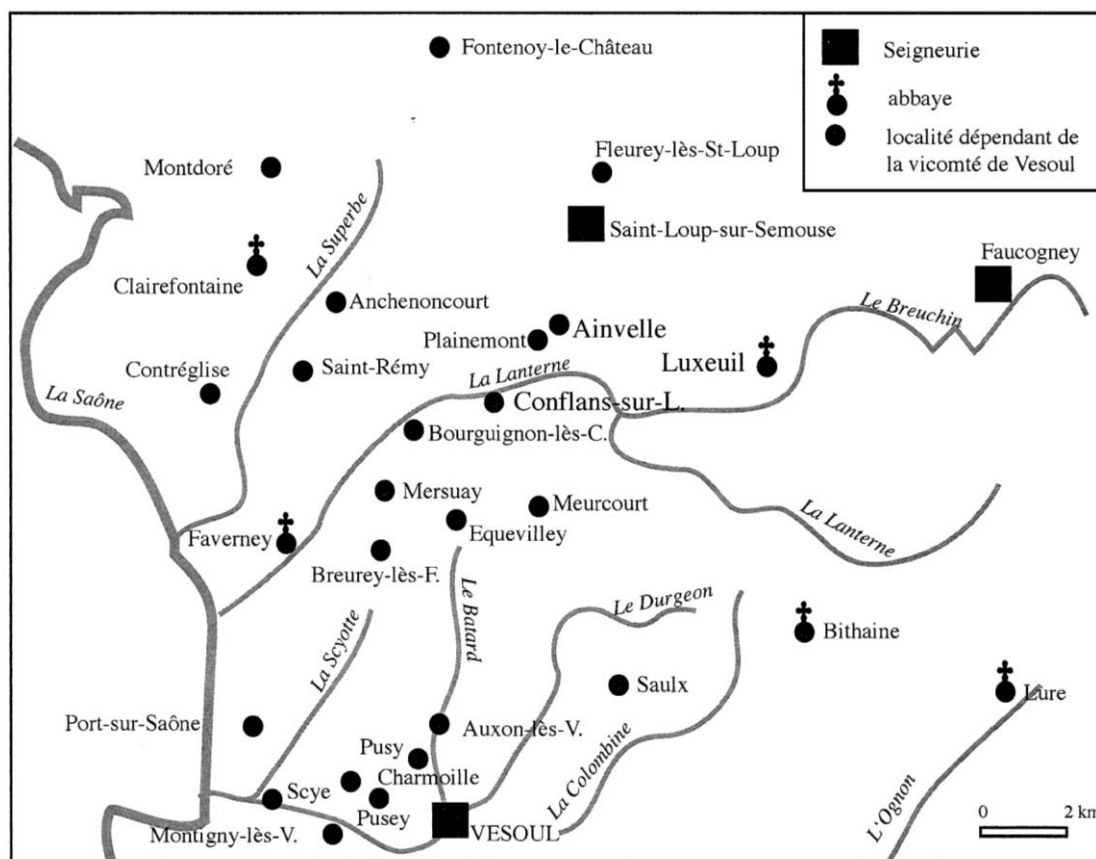
⁷² Cf. FIETIER R., *Cité de Besançon*, p. 1561. Il reçoit un legs de Clémence d'Oiselay, veuve d'Aimé d'Arguel, en décembre 1298.

⁷³ Cf. FIETIER R., "Notes généalogiques sur quelques familles bisontines du XII^e au XIV^e siècle", *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 1971, p. 88.

⁷⁴ *Documents inédits*, t. IX, p. 69-70, n° 470.

⁷⁵ "Fait dans l'hôtel de Henri de Faucogney, doyen de Besançon, dans la chambre du seigneur doyen, en présence de ce doyen" ; Archives départementales du Doubs, G 13. La maison est léguée en janvier 1358 par le doyen Jean de Corcondray à Saint-Étienne de Besançon pour fonder l'anniversaire de ses parents : Archives départementales du Doubs, G 236 ; cf. BORNE L., *Les sires de Montferrand, Thoraise, Torpes, Corcondray, aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, Essai de Généalogie et d'Histoire d'une famille féodale franc-comtoise*, Besançon, 1924, P. J. n° 260, p. 655.

1270	un quart de meix	Auxon	Fromond de Colombier, écuyer, fils de Vion de Traves, chevalier	
1270 ou 1271	des prés	Montigny	Guerris de Montigny, bourgeois d'Héloïse	
1273	une maison	Port-sur-Saône	Guyette	
1274	une maison et son terrain (chasal)	Port-sur-Saône	Guyette, fille de Jeannin le Gentil, de Vesoul	40 £ d'estev.
1276	Des terres	Auxon	Fromond de Colombier, écuyer, fils de Vion de Traves, chevalier	
1280	des hommes, terres, prés, bois, redevances, rentes, cens	Montigny	Jean de Vy, écuyer, et sa femme Jacqueline	25 £ d'estev.
1281	des droits sur 3 fauchées de pré	Scye	Aimé de Scye	
1289	un meix, un homme et sa famille	Liéffrans	Hugues de Maizières, chevalier	20 £ d'estev.
1290	des hommes, meix, maisons, terres et bois	Authoison	Huaz le Grand, fils de Perrenot le Grand, bourgeois de Vesoul	20 £ d'estev.
1291	des hommes et leurs meix	Dambenoît-lès-Colombe	Mathieu, abbé de Bithaine	50 £ d'estev.
1294	une fauchée de pré (pour y faire un étang)	Liéffrans	Abbaye de la Charité	50 sous d'estev.
1301, janvier	deux pièces de terre	Chariez, devant la maison d'Héloïse	Othenin de Vennes et Renaude sa femme, fille de Vuillemin Le Varescon	6 £ d'estev.
1309	une partie des dîmes de Pusey	Pusey	Frère du prévôt de Vesoul	50 £ d'estev.



La vicomté et les seigneuries d'Héloïse de Joinville

Au total, les dépenses consenties par Héloïse se montent à une somme considérable. Il est difficile de dire si les revenus de la vicomté y suffisent. Au moins un emprunt est attesté, auprès des Cahorsins de Marnay, lesquels dépendent de Simon de Joinville. En janvier 1275, le remboursement s'effectue au gré d'un simple jeu d'écriture : la dame de Faucogney fait verser à ses créanciers l'argent qui lui est dû au titre d'une reprise de fief⁷⁶. Une autre opération financière montre comment la vicomtesse n'hésite pas à se procurer des liquidités. En juillet 1299, une dizaine d'années après avoir fondé un couvent de religieuses clarisses à Montigny-lès-Vesoul, elle vend ce village à son petit-fils, Jean de Faucogney, au moment où ce dernier hérite de ses parents. Le montant de la vente s'établit à 4 840 livres. Héloïse lui verse ensuite 2 000 livres pour racheter Montigny à titre viager. En 1301, Jean de Faucogney déclare rester débiteur vis-à-vis d'elle de 650 livres sur les 2 840 livres, reliquat de la vente, et hypothéquer tous ses biens au paiement final de cette somme⁷⁷.

D'autres petits nobles implantés dans la vicomté de Vesoul reprennent en fief ce qui constituait jusqu'alors leurs alleux, composés surtout de terres arables, mesurées en journaux, et de fauchées de prés. Le tableau ci-dessous en procure quelques exemples.

Quelques reprises de fiefs (1281-1292) opérées auprès d'Héloïse de Joinville

Date	Acteurs	Engagement féodal	Alleux concernés
8 septembre 1281	Aimon, chevalier de Scye	il est "hons de madame Heluix vicontesse de Vesoul"	reprend en fief 7 journaux de terre et un pré
1281	Aimon, chevalier de Scye		reprend en fief 3 fauchées de pré
mai 1289	Eudes et Symonin, fils de Jeanne veuve d'Aimon, chevalier de Scye	"ont acreu le fie pour ladite dame et ses hoirs"	reprennent en fief un terrain à Scye, mesurant 2 journaux de terre
décembre 1289	Jeanne veuve d'Aimon, chevalier de Scye, "Odoz, Symon, Guillemain et Regnault freres enfans de la dite dame Jehanne et du dit fu Hayme"	"congnoissent que il tiennent en fie de Heluys vicontesse de Vesoul ces choses cy dessoubz escriptes seans en la ville de Cy et dou finaige"	reprennent en fief d'autres alleux : 1 meix "condit a Roy qui siet entre le meix Pietel et le meix monsr Villame" ; 2 meix "qui sient en la combe Dambornau" ; 1 fauchée de pré "seant ou lieu que lon dit dessus la Noe des Ambouis" ; 2 sous de cens sur le meix "Haymonet lo Vainers".
juin 1292	Étienne de Vandénans, chevalier	"confesse que il tient et doit tenir et suy hoirs en fie et en homaige de ma dame Heluys vicontesse de Vesoul et de ses hoirs apres son deces"	"c'est assavoir quanque il a à Quorcelles (Courcelles) et ou finaige, (...) et quanque il a à Merceua (Mersuay) et ou finaige, et quanque il a à Brurei (Breurey) et ou finaige, et quanque il a à Mirecort et ou finaige" (Meurcourt)

Alors que ses prédécesseurs n'ont guère laissé d'archives, Héloïse de Joinville fait rédiger en langue vernaculaire les actes qui ont trait à l'hommage et aux droits féodaux. Cette pratique imite peut-être celle que Jean de Chalon a instituée pour ses propres fidèles depuis les années 1220. Elle témoigne aussi d'une plus large diffusion de l'écrit dans le comté de Bourgogne. Faute de reconnaissance écrite, la

⁷⁶ Archives départementales du Doubs, 5 J 30 (copie XIX^e s. de J. Gauthier).

⁷⁷ Archives départementales du Doubs, B 471. Jean doit aussi acheter de ses oncles, de sa tante Clémence et de ses neveux leurs droits sur Montigny.

vicomtesse procède à des déclarations solennelles devant notaire pour faire reconnaître ses droits. C'est le cas par exemple le 7 février 1309, devant plusieurs témoins dont cinq sont nommés et en présence d'un notaire apostolique et impérial :

"In nomine Domini, Amen. Je Heluys de Jeinville vicomtesse de Vesoul fame cai en arriers [jadis] de noble home et saige mon signour Jehan signour de Faucogney et viconte de Vesoul cui Dex absoille faiz savoir a touz ces qui vairront et orront ces presentes lettres que ie dis cognois et affermois en bone foi et en veritei et en ma bone leaultei que messi. Thiebault de Nuefchastel sires de Lille fiz cai en arriers de mons. Thiebault signour de Nuefchastel et freres de mons. Richart signour de Nuefchastel fit dou dit mons. Thiebaut li quelz Thiebault sires de Lille fu mors sans hoir de son corps, reprit de moi quant il vivoit en nom de mes enfans que j'avoie de monseignour et mari monsignour Jehan desuz dis des quelz anfans ie avoie la avoerie et la tutelle, lou fie de Silley et tou que li dis Thiebault sires de Lille tenoit a Saulz, et en entray li diz Thiebault sires de Lille en mon homaige en nom de mes diz anfans et en recognut les choses desuz dites. Et fu faite ceste reprise et ceste cognoissance la premiere annee aprez de cou que messires et maris messires Jehans desuz diz fu trespasseiz. Et cou dis je et cognois en bone foi et en l'arme de moi comme bien avisée et certaine de ceste chose. En tesmoingnaige de laquel chose j'ai fait escrire ces presentes lettres par la main de Garin public notaire de l'auctoritey nostre peirre l'apostole [pape] et de l'emperour et signeur et subscripre de bon soing [seing] acostumei et avec cou je i hai mis mon sael [sceau] pendant. Ceste cognoissance faiz je et hai fait en ma maison de Chenis [Chariez] prez de Vesoul l'an nostre Signour mil trois cenx et out lou vanredi aprez la purification Nostre Dame l'indiction septime en quart an de la pontification nostre saint peire Clement pape quint. En la presence dou dit Garin public notaire et de discreiz homes monsignour Hue curie de Pusil [Pusy], monsi. Jehan de Frosteiz demorant a Pons devant Vesoul, de monsi. Jehan de Rigney prestres, de Renaut des Bans borjois de Vesoul gardain dou sael lou roy de France dou quel on use a Vesoul, de Lambert de Escuillei et de plusours autres tesmoins a cou appelleiz et requis"⁷⁸.

En cas de litige portant sur les mouvances féodales, Héloïse de Joinville fait montre d'une connaissance du droit et d'une assurance pratique qui lui permettent de l'emporter. Faute d'archives, elle s'appuie éventuellement sur la tradition orale et interroge les vieilles gens : "et tout ainsi le troveu-je es anciennes genz du pais"⁷⁹. Le soin qu'elle a de ses droits et de ses intérêts procure à la vicomtesse une connaissance très fine de la société qui l'entoure⁸⁰. Aussi est-elle à même de prouver son bon droit dans les enquêtes féodales. En mars 1268, opposée au futur comte palatin Othon IV dans un désaccord qui porte sur les hommages rendus par Guillaume et Pierre, père et aïeul de Pierre de Bourguignon, *alias* de Lomont, elle

⁷⁸ Archives départementales du Doubs, B 492 ; Archives départementales de Côte-d'Or, B 10 441, n° 13.

⁷⁹ FINOT J., "Les sires de Faucogney, vicomtes de Vesoul", *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*, 4^e série, 1^{er} vol., 1885.

⁸⁰ C'est vrai par exemple pour ce qui concerne les alliances entre les lignages chevaleresques de la région : "li devanz dis Reschez a la fille monsi Huede de Pusel a femme" ; "Estevenans peres Jaiquate feme Gerart fils Huguenin de Valleroy".

fait convoquer des témoins ; sa belle-sœur Léonette de Gex, épouse de Simon de Joinville, Jean de Fontenoy, chevalier, Raoul, curé de Saint-Loup et Girard, prieur, prennent acte. Prenant la parole, la veuve de Jean de Faucogney prête serment, suivie des témoins qu'elle a cités : Henri d'Anchenoncourt, Jacques, curé de Fontaine-lès-Luxeuil et Jean de Contréglise, moine de Clairefontaine. Convoqué par la vicomtesse, Pierre de Bourguignon ne peut ou ne veut se prononcer : "celu jor meismes avoit ajorné madame Heluyx vicontasse de Veysoul mon seygnor Perron de Bergoinons por prouer acunes de ces chose que il ne li recognoissoit mie li ditz Pierres ne vost oirr ces proves"⁸¹. L'enquête rebondit donc en octobre 1269 : plusieurs ecclésiastiques et chevaliers sont réunis durant une journée à Ainvelle, entre Saint-Loup-sur-Semouse et Conflans-sur-Lanterne. Devant Simon de Joinville, sire de Gex, et Fromond de Montferrand, seigneur de Corcondray et bailli du comté, Héloïse maintient et fait constater ses droits à l'encontre d'Othon IV⁸². Son témoignage est retenu, car le comte ne peut en dire plus. Henri, prieur de Fleurey-lès-Saint-Loup ; Ponce et Alard de Châtenois, chevaliers ; Aimon d'Annegray, chevalier ; Renaud d'Équevilley, chevalier ; les curés de Saint-Loup et de Fontaine-lès-Luxeuil prennent acte : "Othenins ne prova mie et si li donna on plusieurs jours pour ses preuves trove. La devant dicte dame prova à Heinville là ou nous fumes et fu appareillié de plus traire de preuves, se mestiers li estoit ; lidiz Symon et Fromons li distiens quelle en avoit asses et ses preuves furent chevalieis, prevoire, liquel l'avoient veu repranre de monsr. Hugon, signeur de Vileir, et de monsr. Aymon, signeur de Faucoigneix"⁸³.

Des religieux comptent parmi les témoins cités ; ils font en effet partie de ceux qui entourent la vicomtesse.

Entourage et parenté

Héloïse gouverne à l'aide d'un entourage composé de religieux et de laïcs. Le lignage de Joinville intervient à chaque fois que le patrimoine est en jeu. Simon de Joinville, frère d'Héloïse, tente ainsi de faire annuler la cession d'un bien patrimonial opérée par son beau-frère⁸⁴. Simon est également présent à l'assemblée qui se tient à Ainvelle en octobre 1269 : "nous fumes a Heinville entre Saint Louf et Conflans ou noble dame Heluys vicontesse de Vesoul prens per devant monsr. Symon de Joinville, signeur de Jaiz"⁸⁵. En l'absence de Simon c'est son épouse, Léonette de Gex, qui assiste Héloïse lors de l'enquête portant sur les mouvances féodales en mars 1268⁸⁶. Guillaume de Joinville, doyen du chapitre métropolitain, transmet son héritage à Henri, fils d'Héloïse : dans son testament daté d'octobre 1263, il lui lègue sa maison au cas où il serait chanoine à Besançon⁸⁷. Nous sommes moins bien renseignés pour ce qui concerne Jean de Joinville. Le 24 décembre 1306, il donne aux chanoines de sa collégiale Saint-Laurent l'autorisation d'acheter quarante soudées de rente avec l'argent donné par la vicomtesse de Vesoul⁸⁸.

⁸¹ Archives départementales du Doubs, B 490.

⁸² Fromond de Montferrand, seigneur de Corcondray, est bailli du comté de Bourgogne pour Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne puis pour le comte Othon IV ; son fils épouse une fille d'Héloïse de Joinville.

⁸³ Archives départementales de Côte-d'Or, B 10 441, n° 67.

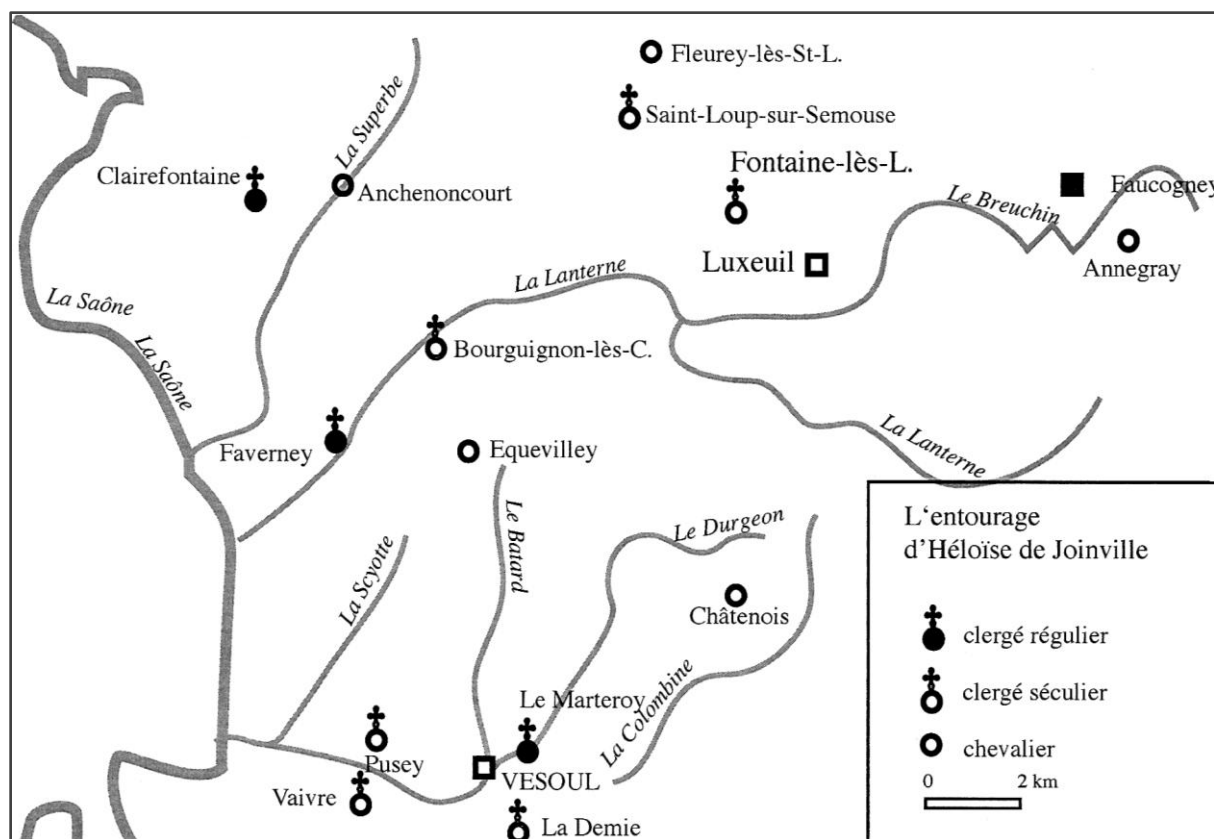
⁸⁴ Archives départementales du Doubs, 58 H 2, f° 82. Les trois beaux-frères d'Héloïse : Aymon, sire de Villersexel, Thiébaud et Henri, chanoines de Besançon, apposent leurs sceaux au compromis qui est trouvé avec les Cisterciens.

⁸⁵ Archives départementales de Côte-d'Or, B 10 441, n° 67.

⁸⁶ Archives départementales du Doubs, B 490.

⁸⁷ Archives départementales du Doubs, G 235.

⁸⁸ DELABORDE H. Fr., *Catalogue*, p. 403, n° 708. En juin 1291, le doyen de Saint-Laurent de Joinville déclare qu'Héloïse, vicomtesse de Vesoul, a fondé dans sa collégiale l'usage de "sounner et alumer torches e cire a toutes elevations des grandes messes et des petites messes que on chantera a tous jours mais en nostre eglise" : Archives départementales du Doubs, B 533.



Les chevaliers de la cour d'Héloïse sont recrutés parmi les anciens fidèles de son époux. Ils sont aussi liés aux comtes de Bourgogne. C'est notamment le cas pour Aimon d'Annegray (La Voivre), possessionné à proximité de Fauconney, qui est cité dès mars 1256 ou 1257⁸⁹. Son fils Hugues participe en 1285 au tournoi de Chauvency en Lorraine avec Aymon de Fauconney, fils aîné d'Héloïse⁹⁰. Ponce et Alard de Châtenois, nommés dès 1248 dans une donation faite au chapitre de Saint-Étienne de Besançon, servent plusieurs générations de vicomtes de Vesoul⁹¹. Ponce est également lié à l'abbaye de Luxeuil ; lorsque Kales, abbé de Luxeuil, rend hommage aux comtes palatins, le 5 octobre 1271, il le cite comme garant de sa parole, avec Fromond de Montferrand, seigneur de Corcondray⁹². L'une de ses filles, Isabelle dite Belote de Brates (Brotte-lès-Luxeuil), dame de Chambornay-sur-l'Ognon, épouse en 1289 l'un des fils du comte de Vienne⁹³. Renaud d'Équevilley et son fils servent les Fauconney durant des décennies. Guy de Breurey, chevalier, figure dans le testament d'Héloïse en 1312. Le prévôt de Vesoul, Hugues, un homme riche et influent issu de la petite noblesse locale, figure sans doute aussi dans l'entourage vicomtal ; le 8 novembre 1282, au moment où il rédige son testament, il lègue 50 sous à prendre sur une vigne qui a appartenu à "dame Helayx" : "sus mai vigne con dit li Veignies, que fut dame Helayx"⁹⁴.

Après ces laïcs, les religieux paraissent nombreux. Pour la plupart d'entre eux, ils appartiennent au clergé seigneurial ; c'est le cas pour Raoul, curé de Saint-Loup-

⁸⁹ *Documents inédits*, t. VIII, p. 74.

⁹⁰ Jacques Bretel, *Le Tournoi de Chauvency*, éd. M. Delbouille, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fasc. XLIX, 1932, v. 361.

⁹¹ Archives départementales du Doubs, G 161.

⁹² *Documents inédits*, t. VIII, p. 210.

⁹³ Il s'agit de Hugues, seigneur de Vieux Châtel et de Franxault ; en 1308, il est chanoine de Chalon après s'être séparé de son épouse.

⁹⁴ ROBERT U., *Testaments de l'Officialité de Besançon (1265-1500)*, t. I, Paris, 1902, n° 8 p. 276.

sur-Semouse, et pour Henri, prieur du prieuré de Fleurey-lès-Saint-Loup, une fondation de l'abbaye de Chaumouzey près d'Épinal. Le prieur de Marteroy est témoin de nombreux actes pour Héloïse, comme il le faisait du vivant de Jean de Faucogney. À l'instar des grandes dames de son rang, Héloïse de Joinville dispose des services d'un chapelain ; en septembre 1305, il s'agit de Jean de Vaivre, "prestres et chapellains de très honorable dame ma dame Eluyx de Joingville vicontesse de Vesour", qui reconnaît avoir reçu, à titre viager, une vigne située à Vaivre⁹⁵. Comme toute sa parenté et une grande partie de l'aristocratie, la dame de Joinville est liée aux ordres mendiants. Dans son entourage proche se trouve en effet un frère dominicain, Jean de Rigney sur l'Ognon, à qui elle achète une maison à Besançon en 1300 ; il est encore cité en février 1309, comme témoin pour un acte⁹⁶.

Liste des prieurs cités dans l'entourage d'Héloïse de Joinville

Date	Nom
février 1265	Henri prieur de Fleurey-lès-Saint-Loup
octobre 1269	Henri prieur de Fleurey-lès-Saint-Loup
1274	Étienne, prieur de Marteroy et curé de Vesoul
30 août 1276	Étienne, prieur de Marteroy et curé de Vesoul
juin 1292	Albert, prieur de Fontenois

Liste des curés paroissiaux cités dans l'entourage d'Héloïse de Joinville

Date	Nom
février 1265	Raoul, curé de Saint-Loup-sur-Semouse
mars 1268	Raoul, curé de Saint-Loup-sur-Semouse
octobre 1269	Raoul, curé de Saint-Loup-sur-Semouse
mars 1268	Jacques, curé de Fontaine
1305	Hue, curé de Pusey
mai 1309	Jean, curé de la Demie
mai 1309	Vuillaume, curé de Bourguignon-lès-La Charité

Listes des religieux réguliers cités dans l'entourage d'Héloïse de Joinville

Date	Nom
février 1267	Jean, abbé de Bithaine
mars 1268	Jean dit de Contréglise, moine de Clairefontaine
30 août 1276	Pierre, abbé de Faverney
juin 1292	Adam, abbé de Clairefontaine
janvier 1301	Jean, abbé de Saint-Paul de Besançon
1312	Thierry de Chariez, ancien abbé de La Charité et de Bellevaux, coadjuteur de l'archevêque de Besançon depuis 1281, avec le titre d'évêque de la Sude (en Crête) ; il appose son sceau au testament d'Héloïse de Joinville
1312	Nicolas, abbé de Bellevaux, et Hugues, abbé de la Charité ; ils apposent leurs sceaux au testament d'Héloïse de Joinville

⁹⁵ Archives départementales de Côte-d'Or, B 1058 et B 10 441, n° 79. Vaivre se situe au sud de Vesoul, à proximité du Durgeon. Un Jean de Vesoul est curé de Vaivre en 1283. Il appartient peut-être à la famille du "bon" prévôt de Vesoul. En 1316, il donne une mesure d'huile pour l'entretien de la lampe placée devant la statue de Notre-Dame dans la chapelle du même nom, au château de Vesoul ; cf. MOREY J. (abbé), *La chronique de l'Église de Vesoul*, Montbéliard, 1886, p. 28 et p. 226, n. 1.

⁹⁶ Archives départementales du Doubs, B 492 ; Archives départementales de Côte-d'Or, B 10 441, n° 13.

L'abbaye cistercienne de Bithaine où est inhumé Jean de Faucogney est favorisée par la vicomtesse. En 1296, son fils aîné confirme les aumônes maternelles : "Je



Haymes chevaliers sire de Faucogneys fez savoir a touz que je hay doné et confermé tel almosne come noble dame Helvix ma mere havoit fait et doné a l'église et l'abbaye de Bythaine por l'amme de noble baron Jehan caien arriers seignour de Faucongney et vycomte de Vysoul mon pere qui fui dou propre heritaige lo dit Jehan c'est a savoir les hoirs [héritiers ou descendants] Besancon dit Mescuat de Sauz [Saulx] et lour tenemants [biens] touz en la ville et au finaige de Sauz [ce que] le diz Jehan havoit devoit et povoit havoir en la ville et au finaige de Navennes, cest a savoir les hoirs Henriat de la cheval Michiel et Hat lo fil (...) et lour tenemant et lour hoirs, ensamble toutes aultres choses en vignes et terres prez en boz [bois] et rantes et en toutes aultres maniers (...)"⁹⁷. En janvier 1299, Héloïse de Joinville fait une donation au prestigieux couvent de Saint-Paul à

Besançon⁹⁸. L'acte a disparu mais le sceau qui l'authentifiait a été décrit au XIX^e siècle : la vicomtesse à genoux est entourée de deux fleurs de lys ; une main sort de la nuée et indique du doigt une étoile. La légende porte : *S. Helwinis vice comitisse Vesulii*.

Dans son testament daté de 1312, elle multiplie les legs aux établissements religieux, ainsi au "monastère dynastique" de Bithaine, aux abbayes cisterciennes de Cherlieu, Clairefontaine, La Charité et Bellevaux, aux prieurés de Fleurey-lès-Saint-Loup, de Marteroy et de Port-sur-Saône et aux collégiales de Joinville et de Vaucouleurs⁹⁹.

Une politique pro-comtale et pro-française

Le réseau d'alliés et de parents sur lequel s'appuie la vicomtesse de Vesoul pour gouverner est aussi celui dans lequel elle organise les mariages de ses enfants. Telles qu'elles se sont constituées, les alliances matrimoniales contribuent à renforcer la fidélité vis-à-vis du comte palatin de Bourgogne. Le fils aîné, Aymon, épouse vers 1269 Jeanne de Salm († vers 1296), fille du comte Henri IV de Salm (1242-8 juin 1293). Ce mariage consolide les liens politiques avec le comte de Bar, auquel le comte de Salm et celui de Bourgogne sont alliés. Joffroy († 1295) hérite de la seigneurie de Saint-Loup-sur-Semouse et reproduit une union traditionnelle chez les Faucogney-Joinville en entrant dans la famille de Til-Châtel : il épouse en effet la fille de feu Hugues de Til-Châtel, Alix de Coublanc († après 1313)¹⁰⁰. De cette union naissent au moins trois fils : Othenin, sire de Saint-Loup-sur-Semouse, Hugues, écuyer, et Jean. Les filles d'Héloïse de Joinville sont mariées à de fidèles vassaux du comte Othon IV, implantés dans la vallée de la Saône. Agnès († avant 1312) épouse Guillaume de Beaujeu († avant 1290), sire de Seveux. Vassal

⁹⁷ Archives départementales de Haute-Saône, H 233, pièce n° 16 ; Archives départementales du Doubs, B 505.

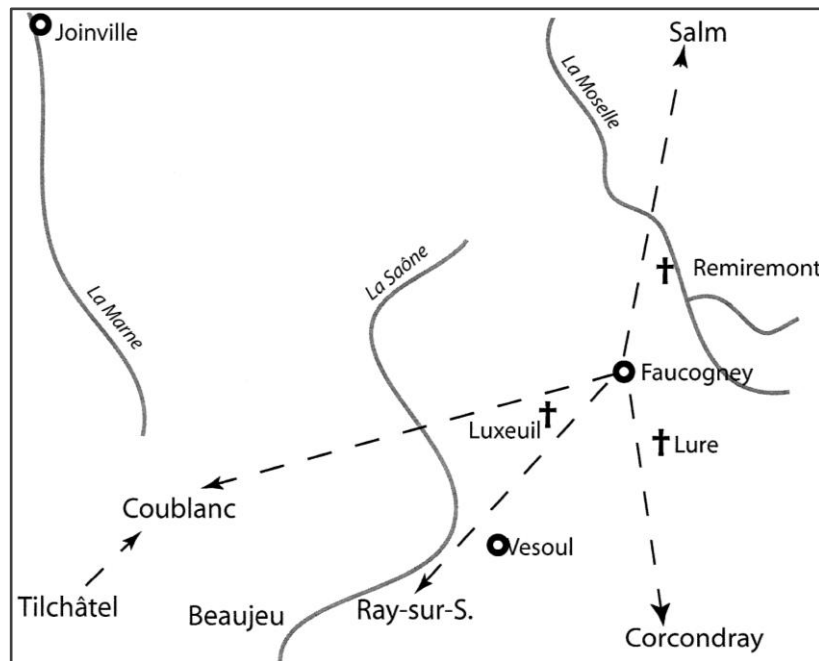
⁹⁸ Cf. *Mémoires de la commission d'archéologie de la Haute-Saône*, t. I, août 1859, 5^e livraison, p. 52.

⁹⁹ GUILLAUME J.-B. (abbé), *Histoire généalogique des sires de Salins*, t. II, p. 97.

¹⁰⁰ Hugues de Til-Châtel est un compagnon de Jean de Joinville ; il meurt à la croisade. Alix de Coublanc, dame de Granges et de Corgirnon, est la nièce de Jean de Til-Châtel et de Marie de Joinville, sœur d'Héloïse. Elle est veuve d'Étienne d'Igny (Haute-Saône), fils de Pierre de Beaujeu. En 1277, Alix et son mari Joffroi reprennent en fief de l'évêque de Langres la forteresse allodiale de Corgirnon ; cf. FAGET DE CASTELJAU (de) H., "Les sires de Til-Châtel, fêaux de Langres aux marches des deux Bourgognes, X^e-XV^e siècles", *Cahiers haut-Marnais*, n° 146, 3^e trimestre 1981, p. 102.

d'Héloïse de Joinville pour ce qu'il détient à Port-sur-Saône, il promet dès février 1265 de donner en douaire à sa femme 20 livres de rentes perçues sur la foire de Bar et tous ses biens situés à Port, Seveux et Motey-sur-Saône :

"Je Guillaume chevalier sire de Seveoy faz a savoir a toz ces qui verront et orront ces presentes lettres que je ai doné et octroïé a tenir et avoir apres mon deces a dame Agnes ma famme et mespouse fille au seigneur de Faucoydney vint livres de rante a tornois que je ai en la foire de Bar (...) et quant ce que je ay conquis en seygnories en terres et en rentes et en totes autres choses a Port, a Seveuy, a Mostiers sur Saone nommemant les fies de Huguenin de Mennayures, de Odet de Chantennay [Champtonnay], de Othenin de Vennes, de Villemine de Dampierre, le Tartarin de Veleimme¹⁰¹, monsir Person de Chacey, de Vuillemin de Lusigney et toz autres conquets que je ai faiz puis que je parti de mon sir Jehan mon frere et ferai desormais, et toz mes mobles qui seront troves en mon pooir a tans de ma mort en quelque lieu que ce soit, fors près ce que je vodrais doner pour marme en nom de testament lai ou me plaira"¹⁰².



Alliances matrimoniales des enfants d'Héloïse de Joinville

Agnès et Guillaume de Beaujeu ont au moins deux enfants, Hugues et Marguerite († vers 1299), laquelle est mariée à Hugues III dit Rondet, sire de Beaujeu¹⁰³.

Clémence († entre 1301 et 1312) est unie à Guillaume de Corcondray († entre 1309 et 1312) dont le père, Fromond de Montferrand, est bailli du comte de Bourgogne.

¹⁰¹ Pierre de Velesmes dit Tartarin. Il tient un fief à Nantouard de Guillaume, seigneur de Seveux. Son fils Gérard, épouse à Velesmes Jeannette, fille de Henri Fradin.

¹⁰² Archives départementales de Côte-d'Or, B 10 476.

¹⁰³ En avril 1290/1291, le comte Othon IV de Bourgogne donne à Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, sénéchal de Bourgogne, tout le fief qu'Héloïse de Joinville tient à Port-sur-Saône "pour raison de Huguenin, fils au seigneur de Seveux ou de ses autres frères et sœurs" ; Archives départementales de Côte-d'Or, *Inventaire Peincedé*, t. 2, p. 838. En 1321, Hugues de Seveux lègue à ses cousins Othe et Jean de Saint-Loup, les fils de Joffroy, sa part dans la vicomté de Vesoul qui lui vient de sa mère. Marguerite de Seveux épouse Hugues III dit Rondet, sire de Beaujeu-sur-Saône († vers 1282).

Lui-même sert le comte Othon IV puis sa veuve, la comtesse Mahaut¹⁰⁴. De ce mariage naissent au moins neuf enfants. Renaud de Corcondray († vers 1315), époux de Jeanne de Rougemont, est l'un des exécuteurs testamentaires d'Héloïse de Joinville. Jean de Corcondray, chanoine de Besançon dès 1304, écolâtre en 1320 et doyen du chapitre de 1334 à sa mort en 1360¹⁰⁵. Poincard († 1324) est chanoine à Besançon et Fromond († 1351), prieur de Jussey puis abbé de Luxeuil. Agnès est mariée et citée par son frère Renaud dans son testament. Les autres filles sont moniales ; Héloïse et Doucette, à Montigny-lès-Vesoul, dans le couvent fondé par leur grand-mère Héloïse ; Vuillemette et Marguerite à la chartreuse de Mélan en Savoie, fondée en 1285 par Béatrix de Faucigny, une parente des sires de Joinville. Comme le font les membres de ce lignage, Clémence et Guillaume de Corcondray élisent leur sépulture dans le chœur de l'église des Franciscains à Besançon. La dernière des filles d'Héloïse de Joinville, Guillemette, est quant à elle mariée à Othenin de Ray († 1298)¹⁰⁶. Ce seigneur est issu d'un lignage prestigieux : il est le fils de Jean de Ray († vers 1262), descendant d'Othon de La Roche, duc d'Athènes, et de Yolande/Isabelle de Choiseul-Traves († 1310), elle-même fille de Renard de Choiseul et d'Alix de Dreux, apparentée à la famille royale¹⁰⁷. Il compte parmi les fidèles d'Othon IV et est lié aux sires de Villersexel, une branche du lignage de Faucogney¹⁰⁸. À sa mort, il laisse au moins deux enfants : Aymé de Ray († 1327), chevalier, sire de Liéffrans, et une fille qui épouse Richard de Dampierre-sur-Salon¹⁰⁹. Il est inhumé dans l'église de Seveux où sa dalle funéraire se trouve encore¹¹⁰. Deux des fils d'Héloïse de Joinville entrent dans l'Église. Ils perpétuent une tradition déjà bien établie qui vise à contrôler le décanat du chapitre métropolitain et l'abbaye de Luxeuil. Henri, chanoine de Besançon en 1271, est archidiacre de Ligny, au diocèse de Toul, de 1286 jusque 1296 environ¹¹¹. La seigneurie de Ligny-en-Barrois, qui a fait entre 1262 et 1265 l'objet d'une guerre dévastatrice entre le Barrois et la Champagne constitue un enjeu politique d'importance¹¹². Au début du XIV^e siècle, Henri de Faucogney devient doyen du chapitre métropolitain. Il succède ainsi à son oncle maternel Guillaume de Joinville, frère d'Héloïse, doyen du chapitre de 1261 à sa mort après 1267, et à son oncle paternel, Thiébaud de Faucogney, qui détient la même charge de 1280 à 1301¹¹³. En 1301, l'élection a lieu dans un contexte particulièrement tendu, celui de la guerre qui oppose la France à

¹⁰⁴ Le seigneur de Corcondray est par exemple cité dans les comptes de l'année 1308 : "Item... pour les despens ... et du seigneur de Corcondray que furent à Quingey pour celi besogne le jeudi devant Pasques flories l'an 307" ; Besançon, Bibliothèque municipale, Ms. 1534, f° 389, transcription de R. Locatelli.

¹⁰⁵ Jean de Corcondray assiste à l'inventaire du donjon de Faucogney réalisé en 1319. Séjourant à la cour en Avignon en 1321, il fait traduire une inscription grecque figurant sur un reliquaire de saint Jean Calybite appartenant à la cathédrale Saint-Étienne de Besançon. En 1358, il prévoit la somme de 1 000 livres pour ses seuls legs testamentaires, ce qui donne la mesure de sa fortune.

¹⁰⁶ En 1283, Joffroy de Faucogney se dit le "frère" d'Othon de Ray, qui tient en fief de Luxeuil la seigneurie de Charantenay ; il est en fait son beau-frère ; Besançon, Bibliothèque municipale, Ms. 1549, f° 250 v°.

¹⁰⁷ Yolande/Isabelle de Choiseul épouse en secondes noces Étienne d'Oiselay († 1324), fils de Guillaume d'Oiselay et de Marguerite de Vienne.

¹⁰⁸ Une sœur de Jean de Ray, Guillemette, a épousé Aymon de Villersexel, beau-frère d'Héloïse.

¹⁰⁹ Aymé de Ray, chevalier, seigneur de Liéffrans, est mentionné en 1321 dans le testament de son cousin Hugues de Seveux, fils d'Agnès de Faucogney ; Hugues lui reproche de ne pas avoir tenu ses engagements pris par devant Jean de Corcondray, doyen de Besançon.

¹¹⁰ Cf. GIRARD J., *La Roche et l'épopée comtoise de Grèce*, 1998, p. 226.

¹¹¹ FIETIER R., *Cité de Besançon*, p. 1535.

¹¹² Contre la volonté du comte de Bar, le comte de Luxembourg Henri V le Blond († 1281) reprend Ligny du comte de Champagne ; il est fait prisonnier et n'obtient sa libération qu'après l'intervention du pape auprès de Louis IX et le paiement d'une forte rançon ; cf. PARISSE M., *Noblesse lorraine*, op. cit., p. 784-796.

¹¹³ Guillaume de Joinville donne un acte le 5 juillet 1267 ; *Cartulaire de Hugues de Chalon*, n° 58, p. 47.

l'Angleterre et à l'Empire et celui du conflit entre le roi Philippe le Bel et le pape Boniface VIII. À la mort de l'archevêque Eudes de Rougemont, le 23 juin 1301, une partie des chanoines élisent Henri de Faucogney à la fois comme doyen et comme archevêque de Besançon, tandis que d'autres le récuse et choisissent un autre candidat. Le chapitre se trouve ainsi divisé en deux camps, comme l'ensemble de la noblesse comtoise à l'époque. Le 11 décembre 1301, Hugues de Chalon, dont le frère, Jean de Chalon-Arlay fait figure de chef de file de l'opposition à Philippe le Bel, accède par désignation pontificale à la tête du diocèse¹¹⁴. En 1304, le pape arbitre en faveur d'Henri de Faucogney et confirme l'élection au décanat de ce dernier. En 1312, à la mort de l'archevêque, il devient aussi vicaire général. De façon notable, le sceau dont il use alors porte, en lieu et place de la majuscule "C" de *capitulum*, l'initiale "H" surmontant un écusson parti Faucogney et parti Joinville¹¹⁵. Il meurt en 1329¹¹⁶. L'élection à l'abbatit de Luxeuil de Thiébaud de Faucogney († Pâques 1308), autre fils d'Héloïse de Joinville, s'inscrit dans la continuité des liens qui unissent l'abbaye aux sires de Faucogney. Elle bénéficie sans doute aussi de l'appui du roi Philippe IV le Bel, comte de Champagne depuis août 1284. Placée sous la garde du comte de Bourgogne, l'abbaye cherche en effet depuis longtemps la protection de la Champagne. Le fils d'Héloïse, auparavant prieur à Luxeuil, devient abbé cette même année 1284. L'un de ses successeurs sera son neveu Fromond de Corcondray († 1351), petit-fils d'Héloïse de Joinville. Comme ses ancêtres, la vicomtesse de Vesoul fait vœu de se croiser, ce qui constitue l'une des composantes de la politique de prestige ; elle mentionne dans son testament ce vœu, dont elle n'est pas déliée, et lègue pour l'entretien de croisés dépêchés en Terre sainte une forte somme, 300 livres¹¹⁷. Son fils aîné participe en 1282 avec le comte Othon IV à l'expédition voulue par le pape Martin IV en Sicile, après les Vêpres siciliennes¹¹⁸. Il figure ensuite de façon presque systématique dans l'entourage du comte dont il reprend plusieurs alleux¹¹⁹ :

"Nos Othes, cuens palatins de Bourgoigne et sires de Salins, facons savoir a touz que come nobles hom nostre amez et foiauz Aymes, sires de Faucoigney, nos ait acreu le fie qu'il tient de nos des choses ci apres devisées et les ait repris de nos come les choses et le fie qu'il tenoit de son propre aleul, c'est a savoir les deimes de Lisseu, ces de Saint Salvour, ces de Froideconches, ces de Saint Vaubert, ces de la Chapele et ces de Baudoncourt que li seignour de Saint Remei tiennent de lui ; et nos ait encore li diz sires de Faucoigney faiz plusours servises des quex nos sumes tenuz a lui dou reguierdoner, nos en recompensation de toutes ces choses, donons et avons donei permanablement, por nos et por nos hoirs, audit signor de Faucoingney, por lui et pour les suens, le fie ou le rierefie de la Franche Vile (...)"¹²⁰.

¹¹⁴ Hugues de Chalon était auparavant évêque de Liège ; il a été contraint de se démettre de sa charge avant le 1^{er} septembre 1301.

¹¹⁵ ROBERT U., *Testaments de l'Officialité de Besançon*, op. cit., t. I, p. 19.

¹¹⁶ L'un de ses neveux, Jean de Corcondray, obtient le décanat en 1334 et le détient jusqu'à sa mort en 1360 ; cf. FIETIER R., *Cité de Besançon*, p. 1070-1070 bis.

¹¹⁷ Cf. "en delivrance dou vou de la croix ou quel je suis tenue" ; cité dans ROBERT U., *Testaments de l'Officialité de Besançon*, op. cit., t. I, p. 234.

¹¹⁸ En 1282, il emprunte 161 £ 10 sols et 4 deniers au comte Othon IV et se fait cautionner par son parent Othon de Ray ; Archives départementales du Doubs, B 66. À l'expédition de Pouille se trouvent aussi Miles de Ronchamp et Pierre de Beauffremont.

¹¹⁹ Archives départementales du Doubs, 5 J 6 ; *ibidem*, B 476 ; Archives départementales de Côte-d'Or, *Recueil Peincedé*, t. 2, p. 634 ; *Documents inédits*, t. VIII, p. 373.

¹²⁰ Archives départementales du Doubs, B 462 ; cf. PHILIPON E., "Les parlers de la comté de Bourgogne aux XIII^e et XIV^e siècles", *Romania*, t. XLIII, 1914, p. 526. Les dimes évoquées sont celles de

Les fils d'Héloïse de Joinville s'opposent aux ambitions impériales qui sont relayées dans le comté de Bourgogne par les Chalon-Arlay, alliés de Rodolphe de Habsbourg. Durant l'été 1289, au moment où ce dernier lance une attaque dans la région, le comte Othon IV, son adversaire, reçoit l'appui de l'abbé de Luxeuil Thiébaud de Faucogney qui lui envoie des troupes à pied et à cheval¹²¹. En 1294, à un moment de grande tension pour le contrôle de la mairie de Besançon, le même Thiébaud, ses frères Aymon et Joffroi de Faucogney et son beau-frère Guillaume de Corcondray forment avec une vingtaine d'autres seigneurs une alliance, prévue pour durer dix ans, destinée à protéger les droits de l'archevêque de Besançon, Eudes de Rougemont, - leur cousin -, "pour le bien du pays et leur commun profit". En 1295, après le traité de Vincennes qui cède le comté de Bourgogne à Philippe IV, les Faucogney figurent parmi les rares barons comtois qui ne participent pas à la ligue "anti-française" formée par la noblesse. Cette même année 1295, le comte Othon IV octroie à "ses aimez cousins Haymes sires de Faucoigney" diverses dîmes, à titre de récompense : "et ces don et cest octroy li a fait ledit Othes pour les services qu'il a faiz a li et les siens"¹²². Le château de Vesoul et les places principales de la châtellenie de Faucogney sont néanmoins occupées sur ordre du roi de France. Aymon de Faucogney s'adresse alors en février 1296 à Albert de Nassau, roi des Romains, qui lui inféode directement le château de Vesoul s'il parvient à le reprendre, soit par traité soit par les armes¹²³. Le 10 mai 1297, "Eyme senhor de Fauconhi" est nommé à la suite de Jean de Chalon-Arlay et de Jean de Chalon-Rochefort, parmi vingt confédérés stipendiés par le roi d'Angleterre, avec ses cousins et parents Étienne d'Oiselay, Pierre de Joinville, Guillaume de Corcondray ; tous s'engagent à mener contre Philippe IV une guerre "vive et aperte"¹²⁴. Aymon de Faucogney meurt peu après, vers 1299 ; il est inhumé à l'abbaye de Bithaine auprès de son père. Il laisse au moins deux fils, Henri, chanoine du chapitre métropolitain et Jean II de Faucogney († 1334), qui repose auprès d'Héloïse de Joinville à l'abbaye fondée par elle à Montigny-lès-Vesoul¹²⁵.

La légitimation du pouvoir : les fondations pieuses

La vicomtesse de Vesoul fonde deux importants établissements religieux. La première fondation concerne Saint-Loup-sur-Semouse, où la vicomtesse établit dès avant 1276 un hôpital voué à saint Nicolas. En avril 1302, en le donnant à l'abbaye d'Hérival, assorti d'une rente annuelle de 15 livres de tournois assignée sur les revenus du four banal du lieu, elle précise qu'elle agit "pour lou remeide de l'arme de

Luxeuil, Saint-Sauveur, Froideconche, Saint-Valbert, Baudoncourt, la Chapelle-lès-Luxeuil, communes du canton de Luxeuil. Le sire de Saint-Rémi, qui est l'un des vassaux du sire de Faucogney, participe au tournoi de Chauvency avec Aymon de Faucogney.

¹²¹ Cf. CASTAN A., "Le siège et le blocus de Besançon par Rodolphe de Habsbourg et Jean de Chalon-Arlay en 1289 et 1290", *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 1868, P. J. n° XXI, p. 386 : "(...) comme nostres amés cousins Thiébaud par la grace de Dieu abbés de Luxeu nous ait amené les gens à pied et à cheval, tos de sa terre, en nostre service, lequel service nos tenons à grace, non pas à servitude (...)".

¹²² Archives départementales de Côte-d'Or, *Recueil Peincedé*, t. 2, p. 638.

¹²³ Archives départementales du Doubs, B 411. Cette inféodation est confirmée en octobre 1299 à Essling par Albert, roi des Romains, sur les instances de Jean d'Oiselay. Il existe un compte qui détaille l'itinéraire du seigneur de Faucogney se rendant auprès d'Albert de Nassau ; Archives départementales du Doubs, 7 E 3884.

¹²⁴ STURLER (de) J., "Le paiement à Bruxelles des alliés franc-comtois d'Édouard I roi d'Angleterre (mai 1297)", *Cahiers bruxellois*, t. V, fasc. I, janvier-mars 1960, p. 18-37.

¹²⁵ Jean II est réputé chevalier de "grande prouesse". Il a épousé en 1308 Catherine, sœur du seigneur de Neufchâtel. L'un de leurs fils, Jean III, (1315-† 1365), épouse Isabelle de France en 1339, veuve de Guignes VIII de la Tour du Pin, dauphin du Viennois († 1333). Un autre fils est prénommé Aymon. Leur fille Agnès épouse Geoffroy, sire de Beaujeu-sur-Saône, damoiseau ; il fait une donation au monastère de Montigny-lès-Vesoul en 1331.



moi et de signour Jehan jai signour de Faucoigneix mon mari qui fui et de nos anfans qui sont trespasés de cest siecle et de nos ancessours"¹²⁶. Le prieur et les frères d'Hérival sont tenus de célébrer chaque année son anniversaire "sollemnement"¹²⁷. La seconde fondation intervient en janvier 1286. Il s'agit d'un couvent de moniales qu'elle place sous l'invocation de sainte Claire¹²⁸. Elle l'installe à proximité de ses châteaux de Vesoul et de Chariez, à Montigny-lès-Vesoul, sur des biens qui lui appartiennent en propre, comme elle le rappelle en juillet 1312 : "lequel je ai fondey et estaubly de mon droit et heritaige de Montigney, de mes biens et de mes acquêts". La même formule est employée dans l'épithaphe de son tombeau, dans l'église abbatiale : "Ci gist noble dame Heloys de Jonville dame de Faucoigney qui ... fouday ceste maison sus son heretaige et trespassa lan de nostre signour MCCCXII le ... Proyez pou larme de li †"¹²⁹. La vicomtesse cède un champ où construire le couvent : "pour edifier chapele et maison soffisant pour un covent des serours de sainte Clere". Comme l'indique le texte suivant, elle dote cet établissement des dîmes de Montigny et de diverses paroisses, de deux fauchées de pré, des revenus du four banal et des droits d'affouage et de pacage dans les bois.

Dalle funéraire d'Héloïse de Joinville.
Cliché Bernardot. Musée Garret à Vesoul.

¹²⁶ Vosges, arr. de Remiremont. L'hôpital est cité dans un acte daté du 30 août 1276 : "25 livrées de terre que je retieng por aseoir por Dieu en mon hospital que je ai fait à Saint Loir"; cf. *Documents inédits*, t. VIII, p. 262. Archives départementales de Haute-Saône, H 953.

¹²⁷ En 1672 encore, le prieur d'Hérival nomme à la chapelle de l'hôpital de Saint-Loup dite de Saint-Nicolas, unie depuis 1301/1302 à son prieuré par Héloïse de Joinville; ADD, G 2348.

¹²⁸ Deux autres couvents sont ensuite fondés dans le comté de Bourgogne, entre 1286 et 1320, à Lons-le-Saunier et à Migette.

¹²⁹ FINOT J., *Les sires de Faucoigney vicomtes de Vesoul. Notices et documents, 1019-1374*, Paris, 1886, p. 102.

**Fondation du couvent de clarisses à Montigny-lès-Vesoul
par Héloïse de Joinville (janvier 1286)**

"Je Heluis vicontasse de Vesoul faiz savoir a tous ces qui verront et orront ces presentes lattes que je hai doné an amorne en lonour de Deu et de sa douce mère et de mon seignour saint Jacque et mon seignour saint Francois et de madame sainte Clere et de touz sainz et de toutes saintes a la religion de serours de sainte Clere por larme de moi et de mon seignour Jehan, mon mari, qui fut sires de Facoignez et de nos ancessours, lou champ que l'on dit champ de Blacon pour edifier chapele et maison soffisant pour un covent des serours de sainte Clere et se ai assigné et doné permeignablement lou devant dit champ, ensemble tel raison que je avois as dymes de Monteigney, de Chaveigney et de Monsote et de la grange dou Bois, aussi bien les dymes de ma demovence come des autres terres et dues facées de pré c'est a savoir lou pré que l'on dit lou pré Bernart la Corne. Et se leur ai ausi doné lou four bannal de Monteigney en tel maniere que je ne autres ne puet faire autre four en la devant dite vile, fuer que lou four de mon hostel pour cuire por moi et por mes meignies et por ces qui sont a la livrésou demon hostel et en tel meniere que li home de la vile ne doivent ne puent cuire a autre four mais que a celui four bannal devant dit. Et lour ai aussi doné lo foaige as bois de Monteigney par ainsi que li home de Monteigney en usent et lour ai ausi doné l'usuaire as patures de Monteigney por toutes lour bestes lesquels li pasturoz de la ville doit mener aussi come celes de la vile.

Et toutes ces choses lour doi je loiament garantir, apaisier et deffandre envers toute genz a touz jourmais. Et pour cou garantyr et tenir plus farmement, en anloys je moi et mon herietaige et mes moubles et mes hoirs, liquel vorront tenir mon herietaige après de moi.

Et ces choses devant dites lour ai je doné par tel condition que eles ne puent vendre ne engaigier ces choses ne tenir dois autre part. Et se ales pour aucune deffaute ou par lour volonté se departoient dou leu de Monteigney cou que Dex ne veulle toutes ces choses revienent a moi et a mes hoirs por doner por Deu et por matre ou service Nostre Seignour.

Et pour cou que ceste chose soit ferme et estable per meignablement j'ai mis mon seel en ces presantes lattes ansamble les seaus de mes tres chiers anfanz c'est a savoir Tyebat par la grace de Deu abbé de Lixuy, Haime, chevalier, seignour de Facoigney, [Joffroy], chevalier, seignour de Saint Louf, Henri de Facoigney arcediacre de Liegney en l'église de Toul. Et nos Tyebat par la grace de Deu abbes de [Lixuy], Haimes seigneur de Facoigney, Joffroy sire de saint Louf, Henri de Facoigney, arcediacre de Liegney, a la proiere et a la requeste de nostre [chiere] mere et dame avons mis noz seaux en ces presentes lattes qui furent faites l'an de grace mil dou cenz quatre vinz [et cin] c ou mois de janvier¹³⁰.

Le pape Nicolas IV concède dès 1289 l'autorisation d'établir un cimetière voisin de l'abbaye¹³¹. Héloïse accorde en 1308 des rentes assises sur les dîmes de Pusey avant d'ajouter à cela en 1309 les deux tiers de ses créances. Les moniales figurent en outre parmi les légataires de la vicomtesse dont elles reçoivent un *Bréviaire*, les livres de sa chapelle et un calice¹³². Un codicille au testament stipule que Jean de Faucogney réservera la maison construite par la testatrice à Montigny "sous le monastère" pour le chapelain "qui chantera ès cordelières" ; il devra la maintenir toujours en bon état, empêcher que le vin n'y soit vendu ni taverne tenue, y recevoir

¹³⁰ Archives départementales de la Haute-Saône, H 888. Texte publié par FINOT J., *Les sires de Faucogney, vicomtes de Vesoul. Notice et documents, (1019-1374)*, Paris, 1886, P. J. n° 41, p. 256-257.

¹³¹ *Les Registres de Nicolas IV (1288-1292)*, éd. E. Langlois, Bibliothèques des Écoles d'Athènes et de Rome, 2^e série. *Registres et lettres des papes du XIII^e siècle*, Paris, 1887-1893, vol. I, n° 2114.

¹³² ROBERT U., *Testaments de l'Officialité de Besançon, op. cit.*, t. I, p. 238.



Médaille de Montigny (avers - revers).
Cliché Bernardot.
Musée Garret à Vesoul.

"loyalement" et bien y accueillir les frères cordeliers et prêcheurs lorsqu'ils viendront au lieu"¹³³. La fondation, qui bénéficie d'emblée de la protection comtale, reproduit dans la région les modèles prestigieux des couvents fondés par les princesses royales, tels ceux établis à Longchamp en 1255 par Isabelle de France, sœur de Louis IX, et à Troyes en 1270 par Isabelle de Navarre, fille du roi¹³⁴. La règle instituée par Isabelle de France et reprise par le pape Urbain IV autorise les moniales à posséder des biens. Deux des

petites-filles de la fondatrice, Héloïse et Douce, figurent parmi les premières abbesses¹³⁵. À la manière d'un chapitre de dames nobles, l'établissement est lié à de nombreux lignages comtois. Il constitue la marque principale du pouvoir et du prestige de la vicomtesse de Vesoul. Celle-ci choisit d'y élire sa sépulture. Sa dalle funéraire (2,35 m x 1,10 m), placée à l'origine dans le chœur du côté de l'épître, la représente sous une arcade trilobée, accostée de fleurs et surmontée d'un pinacle ; deux trèfles se font vis-à-vis au-dessus de cette arcade. Tout en bas se retrouvent quatre arcades trilobées. Héloïse est vêtue du costume religieux, les mains jointes et les yeux abaissés¹³⁶. Un chapelet est glissé à son bras droit¹³⁷. Deux petits chiens, symboles de fidélité, jouent à ses pieds. Au-dessus de la tête d'Héloïse, son âme emportée par deux anges monte vers les cieux.

Seigneur féodal au féminin, Héloïse de Joinville s'emploie à consolider son propre patrimoine et les fiefs qui constituent son douaire. Sa pratique paraît innovante sinon spécifiquement féminine : la vicomtesse constitue des archives, tient ses comptes, connaît ses droits et sait les faire reconnaître. Si aucun document n'atteste d'une vie de cour brillante, Héloïse de Joinville exerce à l'évidence une réelle influence : elle est en relation avec la haute noblesse, comme le montrent les alliances matrimoniales de ses enfants et la fondation du couvent de Montigny-lès-Vesoul. Sous son impulsion, le lignage fait montre d'une indéfectible fidélité au comte de Bourgogne ; ses fils se détournent de l'Empire au profit de la France, pour la première fois dans l'histoire de ce lignage. Témoigne de cette incontestable autorité la façon dont la vicomtesse est nommée dans les textes ; à la fin de sa vie, elle est désignée ainsi : "bien amée et redoutée noble dame et saige, dame Eluys de Joingvile viez contasse de Vesoul, jaidis dame de Falcoigny".

¹³³ GUILLAUME J.-B. (abbé), *Histoire généalogique des sires de Salins*, t. II, p. 97.

¹³⁴ Cf. ALLIROT A. H., "Isabelle de France, sœur de saint Louis : la vierge savante. Étude de la *Vie d'Isabelle de France* écrite par Agnès d'Harcourt", *Médiévales* 48, printemps 2005, p. 55-98.

¹³⁵ Héloïse de Corcondray est abbesse de Montigny-lès-Vesoul en 1310 ; Douce de Corcondray est citée dans une quittance datée du 1^{er} octobre 1326 : Archives départementales du Pas-de-Calais, A 454.

¹³⁶ Le geste de prière qui consiste à joindre les mains est entré très progressivement dans les mœurs. En 1314, le maître de l'Ordre du Temple, Jacques de Molay, réclame à ses bourreaux de pouvoir joindre ses mains pour adresser à Dieu son oraison.

¹³⁷ La plaque funéraire d'Isabelle de Mailley, épouse d'Aimon de Faucogney, inhumée au prieuré de Marast en 1253, la représente tenant dans sa main gauche un livre et un chapelet. L'usage se développe - mais non spécialement sous l'influence des frères dominicains, comme le veut la tradition - au cours du XIII^e siècle de grouper les *Ave* par cinquante, ce que l'on faisait déjà pour les *Pater*. La légende naquit selon laquelle un moine cistercien, après avoir récité cinquante *Ave*, eut la vision de Marie coiffée d'un "chapel" de cinquante roses, comme le portaient les dames nobles du temps. De là le terme de chapelet, qui entra en concurrence avec celui de "patenostre". Tous mes remerciements vont à Monsieur Yves Jeannin qui m'a procuré un dossier relatif aux patenôtres.